

**Rapport annuel
2023**

La bonne dotation de fonds propres de la Banque Migros lui a permis de poursuivre le développement de ses activités en 2023. Ainsi, les prêts à la clientèle ont progressé de 2,2% à 49.9 milliards CHF, et les avoirs en dépôt de la clientèle (obligations de caisse comprises) de 0,4% à 44.7 milliards CHF, tandis que les dépôts-titres de la clientèle ont augmenté de 7,4% à 15.7 milliards CHF. Tous secteurs d'activité confondus, le produit d'exploitation a crû de 17,7% à 827.8 millions CHF. Les charges d'exploitation ont augmenté à 412.7 millions CHF (+6,7%), notamment du fait de l'augmentation des salaires réels et du développement des offres de conseil et des canaux de distribution. Le bénéfice après impôts s'est établi à 313.4 millions CHF (+30,3%).

Fabrice Zumbrunnen
Président du Conseil d'administration

Manuel Kunzelmann
Président de la Direction générale (CEO)

Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	4
Rapport de situation de l'exercice 2023	5
Bilan au 31 décembre 2023	8
Compte de résultat 2023	9
Utilisation du bénéfice	10
Tableau des flux de trésorerie 2023	11
État des capitaux propres	13
Annexe aux comptes annuels	14
Informations relatives au bilan	38
Informations relatives aux opérations hors bilan	55
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	56
Rapport de l'organe de révision	58
Gouvernance d'entreprise	62
Structure de distribution	76

Comptes annuels en millions CHF / Variation

	2023	2022	
Somme du bilan	58 706	57 261	+2,5%
Prêts à la clientèle	49 925	48 839	+2,2%
Dépôts de la clientèle ¹	44 670	44 476	+0,4%
Capitaux propres ²	4 887	4 572	+6,9%
Produit d'exploitation	828	703	+17,7%
Charges d'exploitation	413	387	+6,7%
Résultat opérationnel	383	292	+31,3%
Bénéfice de l'exercice	313	240	+30,3%
Dépôts de la clientèle	15 721	14 634	+7,4%
Volume des fonds	3 667	3 344	+9,7%
Effectif du personnel ³	1 620	1 594	+1,6%
Succursales ⁴	72	71	+1,4%

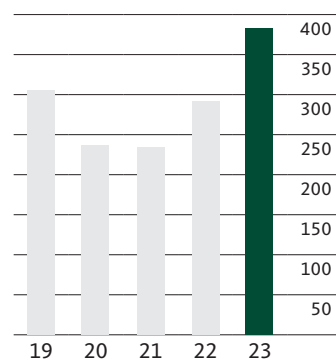
Normes de fonds propres

Fonds propres pouvant être pris en compte	4 887	4 572	+6,9%
Fonds propres exigibles	1 917	1 850	+3,6%

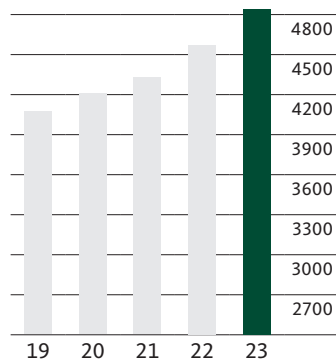
Ratios

Dépôts de la clientèle en % des prêts à la clientèle	89,5%	91,1%	
Rendement des capitaux propres ⁵	8,1%	6,6%	
Cost/income ratio ⁶	47,3%	53,6%	

Résultat opérationnel en millions CHF



Capitaux propres en millions CHF

¹ y compris les obligations de caisse² y compris réserves pour risques bancaires généraux (exonérés d'impôts) et avant répartition du bénéfice³ effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%⁴ avec les sites de conseil dans les bureaux de poste⁵ résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres⁶ rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

Avant-propos du Président du Conseil d'administration

En 2023, la Banque Migros a reçu un prix de grande valeur: elle a été élue «banque au top pour les clients privés» selon un sondage réalisé conjointement auprès du public par la Handelszeitung et Statista. Ce prix est précieux notamment parce qu'il reflète la confiance élevée de la clientèle à l'égard de la Banque Migros. En effet, cette confiance est essentielle pour la viabilité d'une banque.

Afin d'être un partenaire fiable pour la clientèle dans tout contexte de marché financier, la Banque Migros mise systématiquement sur la solidité et l'équilibre. Et pas seulement en termes de modèle d'affaires, en renonçant aux opérations internationales et volatiles telles que l'investment banking. Elle met également un accent particulier sur la dotation en fonds propres. Avec un ratio de capital global supérieur à 20%, elle compte parmi les banques de détail suisses les mieux capitalisées. En outre, elle est la première banque suisse sans importance systémique à participer à l'initiative «Liquidités contre garanties hypothécaires» (LCGH) de la Banque nationale suisse (BNS). La Banque Migros remplit ainsi toutes les conditions pour pouvoir, en cas de besoin, demander des prêts auprès de la BNS en échange d'un transfert de garanties hypothécaires.

La Banque Migros n'est pas seulement bien positionnée financièrement, mais aussi stratégiquement, en tant que banque universelle proposant une offre financière et un écosystème complets. C'est ainsi que la Banque Migros a considérablement développé ses solutions de durabilité durant l'exercice sous revue. Avec l'aide de partenaires externes, elle a lancé d'une part une nouvelle offre de gestion de patrimoine pour les investissements à impact, et d'autre part une offre de conseil pour les clients privés et pour la clientèle Entreprises, leur permettant, grâce à des investissements ciblés, de réduire leurs besoins en énergie, leurs coûts énergétiques et, partant, leurs émissions de CO₂. La Banque Migros répond ainsi à un besoin croissant de la clientèle et renforce sa position de «banque au top pour les clients privés».

Je remercie les clients – au nombre de plus d'un million – pour leur fidélité à la Banque Migros durant l'exercice sous revue. Je remercie également tous les collaborateurs et la Direction générale pour leur engagement sans faille en faveur de l'avenir de la Banque Migros.



Fabrice Zumbrunnen
Président du Conseil d'administration

Rapport de situation de l'exercice 2023

Marché des affaires et situation économique de l'entreprise

La Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a continué à développer ses activités de base avec succès en 2023. Les opérations d'intérêts, sa principale source de revenus, ont été placées sous le signe du revirement des taux. Par rapport à 2022, le taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) a nettement progressé en territoire positif. Il en a résulté une hausse des produits d'intérêts sur les prêts et des charges d'intérêts accrues sur les avoirs en dépôt de la clientèle. Au total, le résultat net des opérations d'intérêts a atteint 641.4 millions CHF (+25,0%), après déduction des corrections de valeur. Afin de renforcer la prévention des risques, le calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a été formulé de manière plus prudente durant l'exercice sous revue. Ainsi, pour la première fois, des corrections de valeur ont été constituées pour les créances non compromises issues du leasing, des cartes de crédit, des placements financiers et des opérations interbancaires. Globalement, les corrections de valeur relatives aux opérations d'intérêts ont enregistré une hausse de 45.6 millions CHF.

Le résultat des opérations de commissions a diminué de 13,5% à 108.7 millions CHF. Ce recul s'explique notamment par le ralentissement de l'activité boursière de la clientèle en raison de la situation du marché et par la constitution du portefeuille de cartes de crédit Cumulus. Grâce notamment à la croissance continue des opérations liées aux cartes de crédit Cumulus, le portefeuille total de clients de la Banque Migros est passé à 1.1 million durant l'exercice sous revue.

Le résultat des opérations de négoce s'est établi à 62.5 millions CHF (+27,5%) et les autres résultats ordinaires ont atteint 15.1 millions CHF (+0,9%). Tous secteurs confondus, le produit d'exploitation a progressé à 827.8 millions CHF (+17,7%). Les charges d'exploitation s'inscrivent à 412.7 millions CHF (+6,7%), notamment du fait de l'augmentation des salaires réels et du développement des offres de conseil et des canaux de distribution. Grâce, entre autres, à la croissance contrôlée des coûts et au bon résultat global, le cost/income ratio, déjà très bas, s'est encore amélioré à 47,3% (53,6% l'année précédente).

Après déduction des amortissements et provisions, le résultat opérationnel s'est établi à 383.0 millions CHF (+31,3%). Le bénéfice après impôts s'est établi à 313.4 millions CHF (+30,3%).

Avoirs en dépôt de la clientèle et refinancement

Les avoirs en dépôt de la clientèle (obligations de caisse comprises) ont atteint 44.7 milliards CHF (+0,4%). Cela correspond à 89,5% des prêts à la clientèle, signe que la Banque Migros continue de jouir d'une structure de refinancement très avantageuse.

Opérations de crédit

Les prêts à la clientèle ont progressé de 2,2% à 49.9 milliards CHF. La majeure partie est imputable aux créances hypothécaires des clients privés et de la clientèle Entreprises, qui ont crû de 1,4% à 46.4 milliards CHF. Les crédits privés (+8,7%) et les financements par leasing des clients privés et de la clientèle Entreprises (+89,6%) ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne.

La croissance du portefeuille de crédits largement diversifié à l'échelle nationale, tant pour les clients privés que pour la clientèle Entreprises, a répondu aux disponibilités des fonds propres et à l'ambition de garantir à tout moment une excellente qualité de crédit.

Opérations de dépôt

La valeur de tous les titres détenus par les clients sous forme de dépôts à la Banque Migros a augmenté de 7,4% à 15.7 milliards CHF.

Le volume des Migros Bank Fonds s'est accru de 9,7% à 3.7 milliards CHF. Le volume des mandats de gestion de patrimoine a progressé de 13,5%, à 2.0 milliards CHF, et leur nombre de 6,4%.

Placements en titres et réserves de liquidités

Le portefeuille de fonds de placement largement diversifiés dans le portefeuille de négoce a progressé de 31.7 millions à 32.9 millions CHF.

Les liquidités ont augmenté de 0.3 milliard à 7.6 milliards CHF. Parallèlement, la Banque Migros a réduit de 69.1 millions, à 513.5 millions, le portefeuille de titres de créance de premier ordre dans les placements financiers afin de gérer efficacement les liquidités. Dans l'ensemble, la Banque Migros a atteint, avec ses liquidités, un ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio) de 133,6% à fin décembre 2023, dépassant ainsi largement l'exigence minimale de 100%.

Afin de renforcer encore sa solidité, la Banque Migros a été la première banque suisse sans importance systémique à s'être donné, durant l'exercice sous revue, la capacité de participer au mécanisme «Liquidités contre garanties hypothécaires» (LCGH) de la BNS.

Forte couverture de fonds propres

Le 16 mai 2023, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Migros a décidé de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2022. Le bénéfice annuel 2022 a été intégralement versé à la réserve facultative issue du bénéfice.

Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi sur les banques s'élevaient ainsi à 4.9 milliards CHF au 31 décembre 2023, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 255,0% par rapport aux fonds propres minimaux requis par la loi. La Banque Migros a également largement dépassé les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le ratio de fonds propres de base, qui s'élevait à 20,4% à fin 2023.

Collaborateurs

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1620 collaborateurs à fin 2023, contre 1594 l'année précédente. Les 84 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié (année précédente: 68).

Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. Son activité à l'échelle de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par la Direction générale après fixation d'un plafond par le Conseil d'administration, grâce à des mesures appropriées de gestion du bilan. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 21 à 36).

État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats de la clientèle sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie. En revanche, les prêts à la clientèle, les avoirs en dépôt de la clientèle et le volume des dépôts fournissent une indication fiable de l'évolution des affaires.

Activités de recherche et de développement

Durant l'exercice sous revue, la Banque Migros a continué à développer ses offres numériques, par exemple avec le déploiement du nouvel e-banking et l'introduction de l'exploitation 24/7 du bot vocal au Centre clients. Cette large approche numérique a été récompensée en 2023 notamment par l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute École de Lucerne: la Banque Migros s'est classée au 1^{er} rang en tant que banque de détail la plus numérique de Suisse pour les clients privés et dans le top 3 des banques les plus numériques de Suisse pour la

clientèle Entreprises. En outre, le nouveau conseil vidéo a remporté la 1^{re} place lors du Customer Relations Award du magazine spécialisé cmm360 dans la catégorie «Customer Technology».

Solide engagement social et environnemental

En 2023, la Banque Migros a soutenu les activités du Fonds pionnier Migros à hauteur de 6.5 millions CHF. La Banque Migros permet ainsi la réalisation de projets pionniers dans les domaines de la société neutre pour le climat, de l'humain et de la numérisation ainsi que de l'innovation collaborative. Avec d'autres entreprises du groupe Migros, la Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au Fonds pionnier Migros.

Perspectives

Les conditions cadres restent difficiles, pas seulement sur le plan géopolitique. La Banque Migros suit avec attention l'évolution du contexte général des taux d'intérêt et des risques conjoncturels pour les consommateurs et les entreprises. Grâce à sa forte dotation en fonds propres et à son large ancrage dans toute la Suisse, la Banque Migros est bien positionnée, sur les plans stratégique et financier, pour continuer à garantir fiabilité et stabilité à sa clientèle.

Bilan au 31 décembre 2023

en milliers de francs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022	Variation	en %
Actifs					
Liquidités		7 558 718	7 270 277	+288 441	+4,0
Créances sur les banques		233 830	152 231	+81 599	+53,6
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Créances sur la clientèle	2, 13	3 551 879	3 121 039	+430 840	+13,8
Créances hypothécaires	2, 13	46 373 216	45 718 415	+654 801	+1,4
Opérations de négoce	3	34 232	32 555	+1 677	+5,2
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	21	52 049	55 280	-3 231	-5,8
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Immobilisations financières	4	515 046	583 873	-68 827	-11,8
Comptes de régularisation actifs		69 115	34 803	+34 312	+98,6
Participations	5, 6	117 332	115 635	+1 697	+1,5
Immobilisations corporelles	7	176 061	164 717	+11 344	+6,9
Valeurs immatérielles	7	0	892	-892	-100,0
Autres actifs	8	24 753	11 577	+13 176	+113,8
Total des actifs		58 706 230	57 261 295	+1 444 936	+2,5
Passifs					
Engagements envers les banques		496 790	821 989	-325 199	-39,6
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		44 355 019	44 341 064	+13 954	+0,0
Engagements résultant d'opérations de négoce	3	0	0	+0	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21	19 688	8 060	+11 628	+144,3
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Obligations de caisse		314 614	134 744	+179 870	+133,5
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11, 12	7 947 500	6 815 200	+1 132 300	+16,6
Comptes de régularisation passifs		179 151	133 975	+45 176	+33,7
Autres passifs	8	210 986	137 890	+73 096	+53,0
Provisions	13	295 456	296 749	-1 293	-0,4
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)		1 282 000	1 280 000	+2 000	+0,2
Capital social	15	700 000	700 000	+0	+0,0
Réserve légale issue du bénéfice		186 000	186 000	+0	+0,0
Réserve facultative issue du bénéfice		2 405 000	2 165 000	+240 000	+11,1
Distribution du bénéfice		624	127	+497	+391,8
Bénéfice		313 402	240 497	+72 905	+30,3
Total des passifs		58 706 230	57 261 295	+1 444 936	+2,5
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	2, 22	68 347	55 706	+12 641	+22,7
Engagements irrévocables	2	1 864 495	2 239 960	-375 465	-16,8
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	70 470	70 470	+0	+0,0

Compte de résultat 2023

en milliers de francs	Annexe	2023	2022	Variation	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	26	978 694	614 575	+364 119	+59,2
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		4 819	4 097	+722	+17,6
Charges d'intérêts	26	-296 527	-87 479	-209 049	+239,0
Résultat brut des opérations d'intérêts		686 985	531 194	+155 792	+29,3
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-45 589	-17 936	-27 653	+154,2
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		641 396	513 258	+128 139	+25,0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		87 974	90 476	-2 502	-2,8
Produit des commissions sur les opérations de crédit		9 067	10 636	-1 570	-14,8
Produits des commissions sur les autres prestations de service		98 389	52 633	+45 757	+86,9
Charges de commissions		-86 753	-28 052	-58 701	+209,3
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		108 677	125 694	-17 017	-13,5
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	25	62 533	49 063	+13 469	+27,5
Autres résultats ordinaires					
Résultat des cessions d'immobilisations financières		0	197	-197	-100,0
Produits des participations		6 019	4 477	+1 542	+34,4
Résultat des immeubles		2 078	2 233	-155	-6,9
Autres produits ordinaires		7 049	8 103	-1 054	-13,0
Autres charges ordinaires		0	0	+0	-
Sous-total autres résultats ordinaires		15 147	15 011	+136	+0,9
Produit d'exploitation		827 753	703 025	+124 728	+17,7
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	27	-243 783	-226 987	-16 797	+7,4
Autres charges d'exploitation	28	-168 957	-159 753	-9 204	+5,8
Sous-total charges d'exploitation		-412 740	-386 740	-26 001	+6,7
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-30 520	-24 320	-6 200	+25,5
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-1 449	-246	-1 202	+487,9
Résultat opérationnel		383 044	291 719	+91 325	+31,3
Produits extraordinaires	29	200	128	+72	+56,7
Charges extraordinaires	29	-30	-52	+22	-42,3
Impôts	30	-69 812	-51 298	-18 514	+36,1
Bénéfice		313 402	240 497	+72 905	+30,3

Utilisation du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice annuel de 313.4 millions de francs et d'un bénéfice reporté de 623 983 francs. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022	Variation	en %
Bénéfice	313 402	240 497	+72 905	+30,3
Bénéfice reporté	624	127	+497	+391,8
Bénéfices au bilan	314 026	240 624	+73 402	+30,5
Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit				
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	15 670	0	+15 670	-
Attribution à la réserve facultative issue du bénéfice	298 330	240 000	+58 330	+24,3
Distribution du bénéfice	0	0	+0	-
Bénéfice reporté	26	624	-598	-95,8

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.

Tableau des flux de trésorerie 2023

en milliers de francs

	Entrées 2023	Sorties 2023	Entrées 2022	Sorties 2022
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	313 402	-	240 497	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	1 277 699
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	2 000	-	1 280 000	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	30 517	-	24 320	-
Provisions et autres corrections de valeur	-	1 293	-	53 043
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, pertes	40 695	-	14 950	-
Comptes de régularisation actifs	-	34 312	-	6 393
Comptes de régularisation passifs	45 176	-	12 841	-
Solde	396 186	-	235 473	-
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions	-	-	-	-
Solde	-	-	-	-
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	-	1 697	-	16 942
Immeubles	-	2 679	-	1 124
Autres immobilisations corporelles	-	13 844	-	18 078
Logiciels	-	24 445	-	19 483
Valeurs immatérielles	-	-	-	1 023
Solde	-	42 666	-	56 651

en milliers de francs

	Entrées 2023	Sorties 2023	Entrées 2022	Sorties 2022
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an):				
Engagements envers les banques	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	703	-	-	-
Obligations de caisse	179 870	-	11 213	-
Emprunts	350 000	-	-	-
Prêts de lettres de gage	1 009 500	227 200	1 225 700	705 300
Autres engagements	73 096	-	90 400	-
Créances sur les banques	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	43 401	-	16 075
Créances hypothécaires	-	664 902	-	3 088 244
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	16 345	-	140 687
Autres créances	-	13 176	90 851	-
Opérations à court terme:				
Engagements envers les banques	-	325 199	-	349 912
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-
Engagements résultant des avoirs en dépôt de la clientèle	13 251	-	2 246 288	-
Engagements résultant d'opérations de négoce	-	-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	11 628	-	-	106 406
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Créances sur les banques	-	83 482	100 447	-
Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	413 989	-	675 961
Opérations de négoce	-	1 677	3 675	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3 231	-	-	49 857
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	83 012	-	-	47 722
Liquidités:				
Liquidités	-	288 441	1 232 769	-
Solde		353 521		178 822
Total	396 186	396 186	235 473	235 473

État des capitaux propres

en milliers de francs

	Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve facultative issue du bénéfice et distribution du bénéfice	Réserve légale issue du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres en début d'exercice	1 280 000	700 000	0	2 165 127	186 000	0	240 497	4 571 624
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	0	240 000	0	0	-240 000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	497	0	0	-497	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000
Bénéfice 2023	0	0	0	0	0	0	313 402	313 402
Capitaux propres en fin d'exercice	1 282 000	700 000	0	2 405 624	186 000	0	313 402	4 887 026

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur [banquemigros.ch](https://www.banquemigros.ch).

Annexe aux comptes annuels

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 72 succursales (avec les sites de conseil dans les bureaux de poste). Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au résultat d'exploitation. Le reste provient principalement des opérations de commissions et de prestations de services ainsi que des opérations de négoce.

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le Code des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance, ainsi que par les prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomerats financiers, conformément à la circulaire 2020/1 «Comptabilité – banques» et à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA). Les présents comptes individuels statutaires, conformes au principe de l'image fidèle, reproduisent de manière effective le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque dans le cadre des prescriptions d'évaluation légales.

Dans les comptes annuels, les chiffres ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Le rapport annuel 2023 de la Banque Migros est disponible en allemand, en français et en italien. La version allemande fait foi.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Aucune compensation des actifs et des passifs ni des coûts et des revenus n'est, en principe, effectuée; celle-ci n'est réalisée que conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion et évaluées pour le compte de résultat à partir de cette date. La monnaie du bilan est le franc suisse.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués:

	31.12.2023	31.12.2022
USD	0.8390	0.9225
EUR	0.9286	0.9880

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase»).

Elles sont enregistrées au bilan à la valeur nominale des montants reçus ou crédités. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan si la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposer des droits liés aux titres. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sur les comptes métal sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont négociés sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises

Une créance est compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à l'intégralité de ses engagements futurs. Les indices de compromission des créances se fondent sur les directives de l'OEPC-FINMA et sont définis de manière plus détaillée dans des directives internes.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation est couverte par des corrections de valeur individuelles. Les prêts sont considérés comme compromis au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant en souffrance. Les intérêts en souffrance et les intérêts dont le recouvrement est compromis ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais affectés aux corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la solvabilité du débiteur est douteuse et qu'une régularisation n'est plus estimée utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé recouvrable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, la créance est radiée de la correction de valeur correspondante. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment radiés sont crédités au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur individuelles figurent au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les postes de l'actif du bilan.

Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises

Pour les créances qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée, des corrections de valeur sont constituées pour risques inhérents de défaillance.

Aucune correction de valeur n'est effectuée pour les risques de défaillance latents.

Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues sur des créances non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont effectuées aux postes suivants du bilan:

- Créances sur les banques
- Créances sur la clientèle (y compris portefeuille de crédits privés)
- Créances hypothécaires
- Immobilisations financières

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur le système de notation à dix niveaux de la banque. Selon l'évaluation de la solvabilité, chaque créance de crédit est attribuée à une catégorie de notation qui présente différentes probabilités de défaillance. Le calcul des corrections de valeur nécessaires par catégorie de notation repose sur les taux de probabilité de défaillance actuels, en tenant compte des sûretés existantes et des prévisions relatives aux futures conditions cadres économiques. S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués à partir d'une notation de la solvabilité simplifiée de la ZEK (Centrale d'information de crédit, Association pour la gestion d'une centrale d'information de crédit). Le portefeuille de cartes de crédit est subdivisé en trois catégories ou classes de notation en fonction des habitudes de paiement du titulaire de carte.

Les critères et approches définis pour le calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont réexaminés chaque année par les spécialistes internes sur la base de l'évaluation actuelle des risques et, le cas échéant, adaptés.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont calculées mensuellement et leur constitution ou dissolution figure au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les pertes effectives sont imputées sur le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont imputées aux postes d'actif correspondants dans le bilan.

Utilisation et reconstitution

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées afin de constituer des corrections de valeur individuelles des créances compromises ou des provisions sur opérations hors bilan, dès lors que celles-ci dépassent 5% de la position «Résultat brut des opérations d'intérêts». Si l'utilisation de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance conduit à une couverture insuffisante du montant calculé des corrections de valeur, cette couverture insuffisante doit être comblée par reconstitution des corrections dans un délai maximal de quatre exercices. La procédure est définie en détail dans un concept interne.

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à la date de clôture du bilan correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Le Conseil d'administration a approuvé le concept des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en novembre 2020.

Provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan

La constitution des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan est soumise aux mêmes procédures, systèmes et méthodes que la constitution de corrections de valeur des créances non compromises.

Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan sous les positions correspondantes.

Les instruments financiers dérivés destinés à couvrir le risque de taux sont évalués de la même manière que les opérations couvertes. Les principes et la comptabilité de couverture («hedge accounting») sont décrits au chapitre «Hedge accounting». Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de régularisation. Le solde net du compte de régularisation est inscrit dans la position «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites aux postes «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives pour la même contrepartie ne sont pas compensées.

Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon la méthode de la délimitation dans le temps («accrual method»). Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou, si elle est plus basse, à la valeur de marché. Les adaptations de valeur sont enregistrées aux rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Dans le cas d'une cession, la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable est comptabilisée sous «Résultat sur cessions d'actifs financiers», à la rubrique «Autres résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris en lien avec des opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Participations

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse). Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan.

Lors de l'aliénation de participations, les gains réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires». Les effets d'une application théorique de la méthode de mise en équivalence doivent être indiqués dans l'annexe pour les participations d'influence significative (au moins 20% du capital avec droits de vote).

Consolidation

La Banque Migros contrôle régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés.

La participation de 100% dans Swisslease AG, société non opérationnelle dont le siège est à Wallisellen, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée.

En août 2018, la Banque Migros a pris une participation de 70% dans CSL Immobilier SA. En février 2021, mai 2022 et août 2023, la part a été augmentée de 10 points de pourcentage à chaque fois, pour atteindre 100%. CSL Immobilier SA propose divers services immobiliers: développement, commercialisation, gestion et évaluations immobilières. La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation dans CSL Immobilier SA n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros.

L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations (y compris les filiales de CSL Immobilier SA) sont vérifiées chaque année.

Immobilisations corporelles / valeurs immatérielles

Les investissements dans des immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de 50 000 CHF.

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», à partir de la disponibilité opérationnelle de l'installation et sur la base de la durée d'utilisation estimée, comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 8 à 20 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 6 ans
Valeurs immatérielles	3 ans

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan et, le cas échéant, font l'objet d'amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

Engagements envers les banques et engagements résultant des avoirs en dépôt de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont négociés sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable une sortie de fonds, cela est indiqué dans l'annexe «Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels». Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date de clôture du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts, alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Les corrections de valeur qui dépassent le montant net des créances sont également portées au bilan sous le poste «Provisions» (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à de fortes fluctuations). La constitution initiale de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance s'effectue via le compte de résultat sous la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont prises en compte comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur constitution ou dissolution se fait obligatoirement via la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 17,47%).

Durant l'exercice 2022, la Banque Migros SA a mis en œuvre les prescriptions de la fiche d'information sur l'imposition des banques du 23 septembre 2021 et du ruling conclu avec l'administration cantonale des impôts de Zurich. Les «réserves pour risques bancaires généraux» existantes ont été transférées à hauteur de 1.28 milliard CHF dans les «réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)», sans impact sur le résultat. Dans le même temps, des «provisions pour impôts latents» ont été constituées. Les «réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)» sont qualifiées de fonds propres de base. Durant l'exercice 2023, la réserve a été adaptée, sans impact sur le compte de résultat, en raison de l'évolution du taux d'imposition.

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée par le biais de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS sont prises en considération dans les comptes annuels.

Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans les «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et inscrits en provisions.

Propres titres de dette

Les obligations de caisse et emprunts émis par la banque sont portés au bilan à leur valeur nominale. Le portefeuille des propres emprunts et obligations de caisse détenus dans l'intention d'une revente prochaine est compensé avec la position passive correspondante. Les plus-values ou moins-values (agio, disagio) ainsi que les coûts d'émission liés à l'acquisition de fonds étrangers sont portés au bilan au poste «Comptes de régularisation» et amortis sur la durée de l'obligation par le biais des «charges d'intérêts».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces éléments sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

Modification des principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Durant l'exercice 2023, la Banque Migros a adapté les principes de comptabilisation relatifs aux opérations par carte. Depuis 2022, la Banque Migros est l'émettrice de diverses cartes de débit et de crédit. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les coûts variables liés aux transactions y afférents, tels que les frais de traitement des transactions et le raccordement au réseau VISA, sont imputés aux frais de commissions et non aux charges d'exploitation. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2023, les coûts liés au refinancement du portefeuille de cartes de crédit figurent dans les charges d'intérêts plutôt que dans les charges de commissions. En 2023, les charges correspondantes se sont élevées à 30.4 millions CHF pour les coûts variables et à 7.2 millions CHF pour les coûts de refinancement. En cas d'adaptation des valeurs de l'exercice précédent, les charges d'exploitation présentées pour l'exercice 2022 diminueraient de 12.9 millions CHF, tandis que les charges d'intérêts et les charges de commissions augmenteraient de, respectivement, 1.1 million CHF et 11.8 millions CHF.

Aucune autre modification significative n'a été apportée aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation.

Gestion des risques

Approche en matière de gestion des risques

La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'activité et dans toutes les décisions de la banque. Par conséquent, la gestion globale des risques et la gouvernance efficace des risques font partie intégrante de l'activité de la banque.

Le Conseil d'administration définit les principes de la politique de risque dans le règlement Gestion des risques. Celui-ci constitue le fondement d'un vaste dispositif de réglementation interne de la Banque Migros qui régit la gouvernance des risques, les prescriptions en matière de gestion des risques pour les différentes catégories de risques ainsi que la base du système de contrôle interne.

En se fondant sur la politique de risque et en tenant compte des facteurs d'influence internes et externes, le Conseil d'administration définit des consignes relatives à la tolérance au risque, lesquelles sont ensuite appliquées au niveau opérationnel dans le cadre du processus de gestion des risques.

La Banque Migros entretient une culture de sensibilisation aux risques afin de promouvoir une approche globale de pilotage des risques et des rendements, ainsi qu'une gestion efficace du profil de risque, de capital et de réputation de la banque.

Gouvernance des risques

L'organisation de la gestion des risques de la Banque Migros est documentée dans le règlement d'organisation et le règlement relatif aux risques. Ceux-ci énoncent les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros pilote et contrôle les risques via ses organes.

Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration dans le domaine des risques et du contrôle

Le Conseil d'administration est responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance de l'efficacité de la gestion des risques, ainsi que du pilotage des risques globaux. À cet effet, il approuve chaque année les principes de gestion des risques ainsi que ses consignes en matière de tolérance au risque pour les différentes catégories de risque. Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place d'un environnement de contrôle et de risque approprié, et veille à l'efficacité du système de contrôle interne (IKS). Par ailleurs, le Conseil d'administration traite et approuve les opérations présentant un engagement financier élevé, des risques particuliers liés à la politique commerciale ou ayant un impact important sur la réputation de la Banque Migros. En outre, le Conseil d'administration procède à une évaluation globale et à une appréciation des risques chaque année.

Dans ses tâches et ses activités de surveillance dans les domaines de la gestion et du contrôle des risques, le Conseil d'administration de la Banque Migros est assisté par différents comités. Le Comité des risques assiste le Conseil d'administration dans la définition et le suivi de principes appropriés de gestion et de contrôle des risques, y compris l'élaboration de recommandations relatives aux mesures de pilotage. Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration sur les questions relatives aux activités de révision, à la surveillance et à l'évaluation de l'efficacité de l'IKS, ainsi que lors de l'établissement des rapports financiers. Tandis que le Comité des risques et le Comité d'audit préparent exclusivement des opérations et émettent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration dans son ensemble, le Comité de crédit du Conseil d'administration constitue également la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles.

La composition, les tâches et les compétences des comités du Conseil d'administration dans le domaine de la gestion des risques sont décrites en détail au chapitre Gouvernance d'entreprise, pages 62 à 76.

Direction générale

La Direction générale est responsable de l'activité opérationnelle et de la conduite de la banque, conformément à la stratégie commerciale, à la politique de risque et à toutes les autres prescriptions et décisions du Conseil d'administration. Elle assure notamment l'organisation des risques et du contrôle, la mise en œuvre opérationnelle d'un IKS efficace et arrête les dispositions opérationnelles concernant l'identification, l'évaluation, le pilotage, le traitement, la surveillance et l'établissement de rapports pour chaque catégorie de risques en adoptant des directives appropriées.

Comité de risque et des finances

Sous la présidence du Chief Financial Officer (CFO) et du Chief Risk Officer (CRO), le Comité de risque et des finances aide la Direction générale à concevoir et à mettre en œuvre le processus de gestion des risques. Il est composé de membres de la Direction générale et de représentants des première et deuxième lignes. Le Comité de risque et des finances est chargé de surveiller et gérer les risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnels et de conformité à l'échelle de la banque et définit les mesures de gestion du bilan.

Gestion des risques, contrôle des risques et révision interne

La Gestion des risques de la Banque Migros est organisée selon le modèle des trois lignes. Les fonctions preneuses de risques (première ligne) et les fonctions de contrôle des risques indépendantes (deuxième ligne) sont en principe séparées sur le plan organisationnel. La révision interne (troisième ligne) est directement subordonnée au Conseil d'administration.

Première ligne: gestion des risques

La première ligne regroupe toutes les unités axées sur le rendement, qui assument la responsabilité des coûts et des revenus sur la base des risques encourus. Ces unités sont tenues d'identifier et de gérer leurs risques en continu, et de veiller au respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi que des normes usuelles du marché. Par conséquent, la responsabilité opérationnelle en matière de gestion des risques et de respect des consignes de conformité incombe à chaque unité d'organisation. En fonction de ses compétences, chaque unité prend les mesures nécessaires pour éviter, réduire, diversifier ou transférer les risques. Font notamment partie de ces compétences la définition, la réalisation et l'évaluation périodique de l'efficacité des mesures de contrôle.

Deuxième ligne: contrôle des risques

La deuxième ligne se compose des fonctions de contrôle des risques indépendantes et non orientées sur le rendement, à savoir les unités Contrôle des risques et Conformité. Sous la direction du Chief Risk Officer (CRO), les fonctions de contrôle des risques surveillent systématiquement le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes, procèdent à une évaluation indépendante des activités, processus et mesures de contrôle mis en œuvre par la première ligne et en rendent compte au Conseil d'administration et à la Direction générale.

Dans le cadre de leurs prérogatives, les fonctions de contrôle des risques disposent d'un droit illimité d'accès et de consultation ainsi que d'un accès direct au Conseil d'administration.

Fonction Contrôle des risques

La fonction Contrôle des risques est chargée de veiller à ce que les positions à risque individuelles et agrégées fassent l'objet d'un suivi, d'une analyse et d'un rapport systématiques, ainsi que de mettre au point des méthodes d'évaluation et d'agrégation appropriées. Les tâches comprennent la réalisation de tests de résistance et d'analyses de scénarios basés sur des conditions défavorables, ainsi que la validation de modèles. Le Contrôle des risques veille au respect des consignes en matière de tolérance au risque et participe activement au processus de définition

de ces consignes. En outre, le Contrôle des risques évalue périodiquement et de manière indépendante l'efficacité des mesures de contrôle de la première ligne concernant les risques clés en effectuant des tests de contrôle, et aide les preneurs de risque de la première ligne à définir d'éventuelles améliorations.

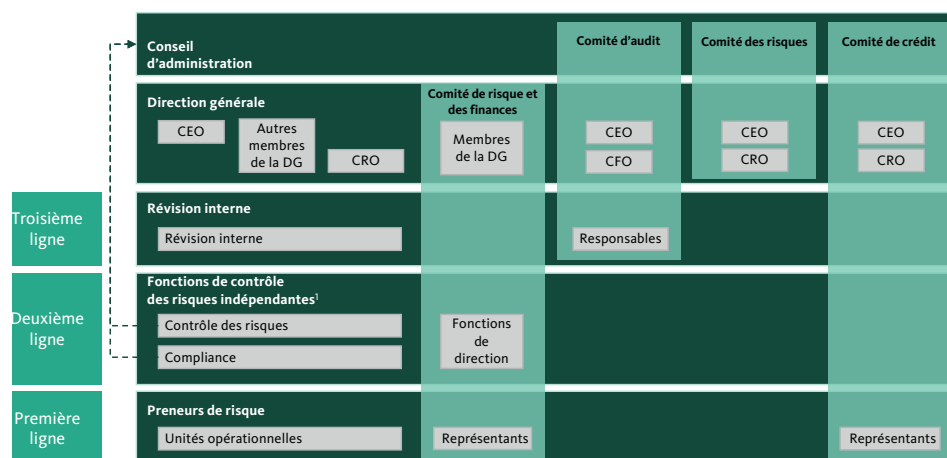
Fonction Compliance

La fonction Compliance est chargée de la surveillance des risques de compliance, du contrôle du respect et de la mise en œuvre des consignes internes et externes et de l'évaluation annuelle des risques de compliance liés à l'activité. Cela inclut également l'élaboration annuelle d'un programme d'activité axé sur les risques. En outre, la fonction Compliance conseille la Direction générale dans le choix de dispositions ou de mesures appropriées.

Troisième ligne: révision interne

La révision interne constitue la troisième ligne dans l'organisation des risques de la Banque Migros. Elle est nommée par le Conseil d'administration et aide celui-ci à remplir ses obligations légales de surveillance et de contrôle. À cet effet, elle évalue de manière indépendante et objective le caractère approprié et l'efficacité de l'ensemble du cadre relatif aux risques et aux contrôles, elle contrôle les activités des première et deuxième lignes et elle veille au respect des dispositions réglementaires ainsi que des règlements, directives et dispositions d'exécution internes. Elle dispose à cet égard de droits de consultation, d'accès et de contrôle illimités.

Organisation des risques



Principes du cadre relatif aux risques et au contrôle

Cadre de tolérance au risque

La Banque Migros dispose d'un cadre de tolérance au risque global qui définit les paramètres de risque, principes et procédures selon lesquels la Banque Migros pilote ses risques.

La Banque Migros ne prend que des risques compatibles avec sa capacité à supporter le risque. La capacité à supporter le risque désigne le risque global maximal que la banque peut assumer sans tomber en dessous des ratios requis de fonds propres et de liquidité en période de crise.

Sur la base de la capacité à supporter le risque et de l'allocation des capitaux correspondante, le Conseil d'administration approuve ses directives de tolérance au risque pour les différentes catégories de risque. La tolérance au risque définie par le Conseil d'administration reflète le risque que la Banque Migros est disposée à prendre dans les limites de sa capacité à supporter le risque pour atteindre ses objectifs commerciaux stratégiques. La capacité à supporter le risque définit la limite supérieure de la tolérance au risque et ne doit donc pas être dépassée lors de la définition de la tolérance au risque. Les consignes en matière de tolérance au risque du Conseil d'administration sont rendues opérationnelles grâce à des consignes en matière de tolérance au risque subordonnées de la Direction générale.

Afin de limiter les risques, la Banque Migros applique des consignes tant qualitatives que quantitatives en matière de tolérance au risque. Les consignes qualitatives servent notamment à limiter les risques difficiles à quantifier en raison de leur complexité ou de leur nature, tels que les risques opérationnels ou de compliance. Les consignes quantitatives se fondent sur des indicateurs de risque mesurables et sont fixées sous la forme de limites et de valeurs seuils visant à limiter les risques.

Outre les consignes en matière de tolérance au risque, la Banque Migros a également recours à des Key Risk Indicators (KRI) pour piloter et surveiller le profil de risque. Les KRI font partie du reporting des risques. Des seuils d'alerte spécifiques sont définis pour les KRI, dont la violation indique un degré de risque accru.

Dans le règlement Gestion des risques, la Banque Migros définit les principes des processus de remontée de l'information et les mesures à prendre en cas de violations avérées ou prévisibles des consignes relatives à la tolérance au risque.

Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques englobe l'identification, l'évaluation, le pilotage, le traitement, la surveillance et le reporting des principaux risques pouvant découler de produits, de transactions, de projets ou de processus et modifications organisationnels. Les risques de la Banque Migros sont systématiquement saisis dans l'inventaire des risques et régulièrement évalués. Des mesures de pilotage appropriées aident à garantir que les tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale ne seront pas dépassées.

Identification des risques

L'identification des risques pertinents pour la Banque Migros est un processus continu. Elle s'appuie d'une part sur la surveillance régulière et systématique de l'environnement de la banque et d'autre part, sur les résultats des étapes de processus suivantes. La responsabilité en la matière incombe aux responsables des risques des première et deuxième lignes. L'analyse initiale des risques au niveau de chaque opération est réalisée en premier lieu par les preneurs de risque.

Outre le processus continu d'identification, la Banque Migros exécute au moins une fois par an, dans le cadre de l'évaluation globale des risques, une mise à jour de l'inventaire des risques, avec intégration d'éventuels risques récemment identifiés à cet inventaire. L'inventaire des risques recense tous les risques pertinents pour la Banque Migros.

Lors du développement de produits, services, projets, externalisations, changements organisationnels, secteurs d'activité ou marchés nouveaux ou étendus, tous les domaines de première et de deuxième lignes concernés sont impliqués de manière appropriée. Cela garantit l'identification précoce des risques significatifs.

Évaluation des risques

L'objet et la finalité de l'évaluation des risques consistent à estimer tous les risques identifiés en ce qui concerne leur niveau de dommages potentiels et leur probabilité de survenance. L'évaluation des risques fait aussi intervenir des tests de résistance et des analyses de scénarios.

La Banque Migros procède au moins une fois par an à une évaluation des risques dans toutes les catégories de risques. Les responsables des risques de la première ligne évaluent alors les risques avant et après les mesures de contrôle mises en œuvre (évaluation des risques intrinsèques et des risques résiduels). Cette évaluation est validée par les responsables des risques de la deuxième ligne. L'évaluation des risques opérationnels, juridiques et de compliance significatifs s'effectue au moyen du «Risk and Control Self-Assessment» (RCSA), une évaluation des risques et du contrôle axée sur les processus.

Outre l'évaluation des risques par les première et deuxième lignes, la Révision interne effectuée au moins une fois par an est une évaluation exhaustive des catégories de risques significatives de la Banque Migros.

À partir des résultats des évaluations des risques et du contrôle, le Conseil d'administration procède chaque année à une évaluation des risques globaux et de l'efficacité de l'IKS.

Pilotage des risques

Le pilotage des risques s'effectue, d'une part, au moyen de consignes quantitatives et qualitatives en matière de tolérance au risque définies par le Conseil d'administration et la Direction générale et, d'autre part, au moyen de directives et de consignes de planification internes.

Les consignes en matière de tolérance au risque sont réapprouvées par les personnes compétentes concernées au moins une fois par an.

Traitement des risques

Les preneurs de risques de la première ligne traitent les risques qu'ils encourent dans le cadre des tolérances au risque fixées. La Banque Migros dispose de différentes approches pour le traitement des risques. Ainsi, les risques peuvent être acceptés sciemment dans les tolérances prescrites ou leurs conséquences potentielles peuvent être réduites grâce à des contrôles de risque supplémentaires, des mesures de diversification ou un transfert des risques, p. ex. au moyen d'assurances. Par ailleurs, il est possible d'éviter des risques et les instances concernées peuvent ajuster les tolérances au risque.

Surveillance des risques

La surveillance des risques est principalement assurée par les fonctions de contrôle des risques indépendantes, qui veillent au respect des consignes en matière de tolérance au risque, notamment au moyen de KRI spécifiques.

La surveillance des risques s'effectue en tenant compte de facteurs de risque internes et externes, tels que de nouvelles orientations stratégiques, de nouvelles exigences réglementaires ou des changements importants dans l'organisation, les processus ou les techniques. Les conclusions des contrôles internes et externes sont également prises en compte dans la surveillance.

Reporting des risques

Le reporting des risques établi par les fonctions de contrôle des risques aide le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances à évaluer et à surveiller tous les risques significatifs et à respecter les consignes en matière de tolérance au risque. Le reporting des risques couvre à la fois le reporting au niveau des positions et le reporting au niveau du portefeuille, pour chaque catégorie de risque et toutes catégories confondues. Les rapports contiennent également des informations sur l'évolution des risques, l'efficacité des contrôles clés correspondants et les principaux événements internes et externes liés à ces risques.

Système de contrôle interne

L'IKS de la Banque Migros vise à garantir l'efficacité et l'efficacité des processus et contrôles opérationnels, à satisfaire aux exigences de conformité et à piloter les risques dans le cadre des tolérances au risque prescrites par le Conseil d'administration. L'IKS ne se limite pas aux activités de contrôle et aux évaluations de l'efficacité, mais va au-delà. Il inclut en particulier des éléments et des activités de planification et de pilotage, des processus appropriés de gestion des risques et de conformité, ainsi que les instances de contrôle correspondant au profil de risque. L'IKS joue donc un rôle décisif pour garantir la stabilité, l'intégrité et la reddition des comptes de la Banque Migros et, à ce titre, fait partie intégrante de la gestion des risques.

L'IKS se fonde en particulier sur les circulaires FINMA 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques» et 2023/1 «Risques et résilience opérationnels – banques».

Les mesures de contrôle dans le cadre de l'IKS de la Banque Migros comprennent aussi bien des mesures de sécurité organisationnelles que des contrôles. Les mesures de sécurité organisationnelles garantissent la mise en œuvre ou l'exécution correcte de certains processus et peuvent être intégrées à l'organisation de la structure et des processus. Les principales mesures de sécurité comprennent les règlements en matière de délégation, l'organisation de formations pour les collaborateurs, la séparation des fonctions et des responsabilités ainsi que l'implication appropriée des fonctions de contrôle indépendantes dans le développement de nouveaux produits et domaines d'activité.

Les contrôles proprement dits ont pour objet de surveiller les processus commerciaux de la banque, de réduire la probabilité d'erreurs dans les flux de travail et de détecter les erreurs.

Les fonctions de contrôle, à savoir le Contrôle des risques et la fonction Compliance, établissent les normes de contrôle conformément aux principes de contrôle définis par le Conseil d'administration et vérifient l'efficacité des mesures de contrôle au moyen de tests de contrôle systématiques.

Business Continuity Management et résilience opérationnelle

La Banque Migros est préparée à d'éventuelles défaillances de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire est assurée sur le plan organisationnel dans le cadre du Business Continuity Management (BCM). L'état-major de crise de la Banque Migros est tenu d'assurer une gestion efficace et appropriée des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences de l'état-major de crise sont clairement définies. L'état-major de crise et l'organisation suivent des formations régulières en matière de gestion de crise. Des exercices d'urgence périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

Catégories de risque et profil de risque

Catégories de risque

La Banque Migros différencie ses risques en fonction des catégories usuelles du marché. Les catégories de risque et les facteurs de risque identifiés ainsi que certains des risques correspondants sont présentés ci-après.

Catégories de risque et facteurs de risque

Risques financiers	Risques extra-financiers	Facteurs de risque
Risques de crédit	Risques opérationnels	Risques de durabilité (ESG)
Risques de marché	Risques de compliance	
Risques de liquidité	Risques juridiques	
	Risques de réputation	
	Risques stratégiques	

Profil de risque

Le profil de risque récapitule les positions à risque de la Banque Migros à un moment donné. Le profil de risque est décrit au moyen de mesures quantitatives et d'estimations qualitatives des risques.

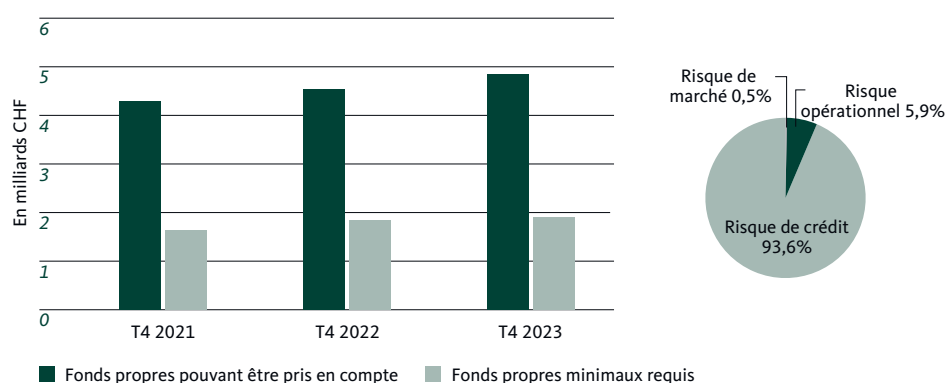
Dotations en fonds propres

En millions CHF	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Positions pondérées en fonction du risque (Risk-Weighted Assets, RWA)	23 961	23 120	20 732
Fonds propres minimaux pondérés en fonction du risque	1 917	1 850	1 659
Fonds propres pouvant être pris en compte	4 887	4 572	4 329
Ratio de fonds propres global (en % des RWA)	20,4%	19,8%	20,9%

Le profil de risque, résumé par le ratio de fonds propres global prudentiel, reflète la politique de risque prudente de la Banque Migros. Le ratio de capital global comparant les fonds propres d'un montant de 4.9 milliards CHF aux positions pondérées en fonction du risque s'élevait à 20,4% au 31 décembre 2023, soit 6,7% de plus que la quote-part de fonds propres totale exigée par la réglementation plus le coussin de fonds propres contracyclique d'un total de 13,7%.

L'illustration ci-dessous présente l'évolution des fonds propres minimaux par catégorie de risque. La segmentation renseigne sur l'importance de chaque catégorie de risque et reflète les activités de la Banque Migros. Comme ses activités sont concentrées dans le financement hypothécaire et les crédits aux clients privés, aux entreprises et à la clientèle institutionnelle, la Banque Migros détient surtout des fonds propres en raison du risque de crédit.

Fonds propres minimaux pondérés en fonction du risque



Risques de crédit

Pour la Banque Migros, le risque de crédit englobe les pertes financières liées aux opérations de crédit. Des pertes financières peuvent survenir lorsque des clients ou contreparties n'assument pas, ou pas dans les délais, des obligations contractuelles parvenues à échéance en vertu d'un prêt, d'une transaction commerciale ou de toute autre promesse de paiement.

Méthodologie

La gestion continue des risques de crédit dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par les unités de distribution octroyant les crédits, en accord avec la fonction Gestion des risques de crédit, qui rend compte au CFO et au CRO. L'estimation et le contrôle indépendants des risques de crédit incombent à la fonction Contrôle des risques. En ce qui concerne les risques de crédit, le Comité de risque et des finances est notamment chargé de surveiller le portefeuille de crédit et d'évaluer sa qualité ainsi que de décider d'éventuelles mesures d'atténuation des risques.

Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances sont régulièrement informés de la situation en matière de risque de crédit par le Contrôle des risques à l'aide d'informations qualitatives, de mesures quantitatives de risque et du recours aux consignes en matière de tolérance au risque définies.

Dans le domaine des risques de crédit, la Banque Migros utilise différentes mesures de risque pour estimer d'éventuelles pertes, et notamment des calculs de l'Expected Shortfall (ES). L'ES mesure la perte escomptée sur un an dans l'éventualité où la Value-at-Risk (VaR) correspondante serait dépassée. La VaR mesure le risque de perte maximale d'un portefeuille sur un an avec un niveau de confiance de 99%.

Notation de solvabilité

La Banque Migros dispose d'un modèle de notation de solvabilité qui aide de manière déterminante à prendre des décisions de crédit. Ce modèle tient compte des caractéristiques quali-

tatives et quantitatives des clients ainsi que des sûretés spécifiques aux transactions. Dans le segment Clientèle Entreprises, les notations de solvabilité relatives aux crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Le système de notation est validé chaque année. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation des sûretés axée sur le niveau du nantissement et le type d'objet. La fréquence de contrôle périodique des crédits hypothécaires varie en fonction de la qualité de la notation de la sûreté, du montant de l'engagement ainsi que du type de sûreté. Le modèle de notation garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

Évaluation des sûretés immobilières

Tous les objets financés par la Banque Migros sont soumis à une évaluation à l'aide de méthodes d'estimation usuelles, conformément au principe de prudence. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Différentes procédures d'évaluation peuvent être appliquées selon le type d'objet, sa taille et sa complexité.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'objet (région, emplacement, âge, état, structure des loyers et niveau relatif des loyers). Pour les objets professionnels et industriels, la Banque Migros base également son évaluation sur la valeur de rendement; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement (Debt Capacity) de l'entreprise. Les estimations de valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des experts immobiliers internes à la banque.

Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement

Les activités de crédit de la Banque Migros sont en général garanties, avant tout par des sûretés immobilières. La Banque Migros se conforme par ailleurs dans ce contexte aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (août 2019), ainsi qu'à ses «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (août 2019) de l'Association suisse des banquiers. L'octroi de crédit repose sur des taux de nantissement définis pour chaque type d'objet. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une estimation récente de l'objet à financer. Les sûretés correspondantes concernent pour une grande part des logements privés et sont bien diversifiées dans toute la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité financière durable se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique reposant sur le taux d'intérêt moyen à long terme.

Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement, publications de la FOSC) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, vérifications périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine hypothécaire, surveillance quotidienne des crédits lombards, etc.). Les engagements présentant un risque accru sont identifiés comme tels dans le système de notation. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire semestriel informatisé. Par ailleurs, des mesures sont définies et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix de marché estimé sont déduits les diminutions de valeur usuelles, les frais de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

Opérations interbancaires, opérations de négoce et risques étrangers

L'engagement global vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties est restreint par des limites et des règles de compétence correspondantes afin d'éviter les risques de concentration. L'engagement global vis-à-vis de l'étranger est également limité et surveillé. La Banque Migros limite et pilote les risques de défaillance liés aux opérations de négoce à l'aide de limites de crédit par contrepartie, la notation étant ici aussi la plus déterminante, entre autres critères.

Évaluation de la situation en matière de risque de crédit

La politique de risque de la Banque Migros dans le domaine des risques de crédit passe notamment par des notations conservatrices, une évaluation prudente des sûretés ainsi que des consignes détaillées en termes de nantissement et de capacité financière. Les fonds propres pour risque de crédit exigés par la réglementation sont calculés selon l'approche standard internationale (AS-BRI) sans notation externe.

Au 31 décembre 2023, l'engagement de crédit de la Banque Migros s'élevait à 49.9 milliards CHF. La croissance du portefeuille de crédits (+2,2%) durant l'exercice sous revue a été conforme à l'orientation stratégique et aux fonds propres disponibles. Environ 95% de l'engagement de crédit consiste en des crédits couverts, en majorité par gage immobilier.

Le portefeuille de crédits de la Banque Migros est bien diversifié dans toute la Suisse et réparti entre les prêts hypothécaires aux clients privés et les crédits à la clientèle Entreprises. La part du segment Retail dans le volume de crédit est ici supérieure à 70%.

Vous trouverez de plus amples informations sur les risques de crédit dans le rapport «Regulatorische Offenlegung 2023» (Publication réglementaire 2023, en allemand uniquement).

Risques de marché

Par risque de marché, on entend le risque de pertes financières découlant de fluctuations défavorables de facteurs déterminant les prix. Il s'agit notamment de facteurs observables, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les spreads de crédit et les prix des matières premières, ainsi que de facteurs non observables ou qui ne sont observables qu'indirectement.

Méthodologie

Gestion des risques de marché et contrôle des risques

La Direction générale délègue le pilotage, le suivi et l'évaluation du profil de risque de marché du portefeuille de la banque et du portefeuille de négoce de la Banque Migros au Comité de risque et des finances. Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances sont régulièrement informés de la situation de la Banque Migros en matière de risques de marché par le Contrôle des risques à partir d'informations qualitatives, de mesures quantitatives du risque et du recours aux consignes en matière de tolérance au risque définies. La gestion courante des risques de marché dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par la Trésorerie, pour les risques de marché du portefeuille de la banque, et par le Négoce, pour les risques de marché du portefeuille de négoce. La gestion opérationnelle est assurée par le Négoce, tant pour le portefeuille de négoce que pour le portefeuille de la banque.

Les instruments autorisés pour le pilotage et la couverture des risques de marché sont définis par la Direction générale et le Comité de risque et des finances. L'effectivité des sûretés fournies est examinée régulièrement. De plus amples informations sur la couverture du risque de taux du portefeuille de la banque figurent dans la rubrique Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»), page 37.

Risque de taux du portefeuille de la banque

Le pilotage du risque de taux dans le portefeuille de la banque est un élément central de l'Asset and Liability Management de la Banque Migros. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir

une incidence significative sur la valeur économique de l'actif, du passif et des éléments hors bilan (perspective de la valeur actuelle) ainsi que sur le résultat périodique des intérêts (perspective des bénéfices). La mesure, le pilotage et la surveillance systématiques du risque de taux du portefeuille de la banque sont effectués de manière centralisée par le service Trésorerie, tant selon la perspective de la valeur économique que selon la perspective des bénéfices. Pour cela, la Trésorerie a recours à une solution logicielle spécialisée. En outre, les effets sur la structure du bilan, les valeurs et les revenus sont mesurés et comparés tous les mois. Pour piloter son exposition aux risques, la Banque Migros effectue des transactions sur le marché des capitaux et prend d'autres mesures concernant la structure du bilan, et a également recours à des instruments financiers dérivés (notamment des swaps de taux). De plus amples informations sur les objectifs et les directives de gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire figurent dans le tableau IRRBBA (Objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire) dans le rapport de publication.

Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros ne gère pas de négoce pour compte propre et son portefeuille de négoce ne contient donc aucune position visant à obtenir un bénéfice à court terme par spéculation ou arbitrage. Les risques de marché du portefeuille de négoce résultent de transactions liées aux opérations de la clientèle ainsi que de propres positions dans des fonds au sein de l'Asset Management. Les positions du portefeuille de négoce et le compte de résultat de négoce font l'objet d'une surveillance quotidienne.

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché du portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'une solution logicielle ad hoc. Les indicateurs de risque utilisés estiment le risque de perte lié aux positions du portefeuille de négoce en fonction d'éventuelles variations des valeurs de marché. Les méthodes utilisées comprennent à la fois la VaR et l'ES. La VaR mesure le risque de perte maximale d'un portefeuille sur une journée avec un niveau de confiance de 99%. L'ES mesure la perte escomptée sur un an si la VaR correspondante est dépassée avec un niveau de confiance de 99%. Pour la VaR et l'ES, les 252 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile, sont pris en compte et toutes les positions du portefeuille de négoce sont réévaluées sur la base de l'évolution réelle des facteurs de risque de marché pertinents.

Évaluation de la situation en matière de risque de marché

Risque de taux du portefeuille de la banque

Le risque de taux du portefeuille de la banque est limité selon le principe de la valeur économique (variation de la valeur économique des fonds propres, ou Delta Economic Value of Equity, ΔEVE) sur la base des effets de scénarios de choc de taux sur les fonds propres. Les scénarios utilisés comprennent à la fois des scénarios de choc de taux standardisés et des scénarios internes. Fin 2023, le scénario le plus négatif avait un ΔEVE de $-8,67\%$. Le ΔEVE maximal de -15% fixé par la FINMA pour l'identification des établissements hors normes a été respecté à tout moment durant l'exercice.

De plus amples informations sur le risque de taux du portefeuille de la banque figurent dans le rapport «Publication réglementaire 2023», dans les tableaux IRRBBA1 (informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux) et IRRBB1 (informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement).

Risques de marché dans le portefeuille de négoce

Les actifs pondérés en fonction des risques de marché du portefeuille de négoce de la Banque Migros sont majoritairement tributaires du risque sur actions, mais comprennent, dans une moindre mesure, des risques de taux, de matières premières (issus de positions en métaux précieux) et de change. Les actifs pondérés en fonction des risques de marché ont constamment diminué ces dernières années, ce qui s'explique notamment par une moindre exposition aux risques sur actions découlant de propres positions dans des fonds.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque d'incapacité à honorer intégralement des obligations de paiement contractuelles et conditionnelles, dans la monnaie correspondante et dans les délais impartis, malgré une capitalisation suffisante.

Methodologie

Gestion des liquidités et contrôle des risques

La Direction générale délègue le pilotage, la surveillance et l'évaluation du profil de risque de liquidité et de la structure de financement de la Banque Migros au Comité de risque et des finances. Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances sont régulièrement informés de la situation de la banque en matière de risque de liquidité par le Contrôle des risques à partir d'informations qualitatives, de mesures quantitatives de risque et du recours aux consignes en matière de tolérance au risque définies. La gestion courante des liquidités dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par la Trésorerie.

La gestion des liquidités garantit que la Banque Migros dispose à tout moment de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement dans les délais impartis. À cet effet, la Banque Migros détient et gère une réserve de liquidités composée d'actifs très liquides et diversifiés librement disponibles. En outre, l'accès au marché suisse des mises/prises en pension (repo) permet d'utiliser rapidement les actifs financiers disponibles pour obtenir des fonds garantis dans le cadre de mises en pension. Le montant de la réserve de liquidités détenue fait l'objet d'une surveillance continue et est évalué sur la base des exigences de liquidités potentiellement accrues en cas de stress et des consignes en matière de tolérance au risque qui en découlent.

La Banque Migros vise une structure de financement durablement stable et suffisamment diversifiée couvrant toutes les sources de financement, échéances et contreparties. Outre des avoirs en dépôt de la clientèle stables, la Banque Migros a recours au refinancement sur le marché monétaire et des capitaux ainsi qu'aux emprunts sur lettres de gage. Ces instruments permettent à la Banque Migros de piloter activement sa structure de financement et de bénéficier d'un refinancement durablement stable de ses activités.

Tests de résistance de liquidité

Afin de garantir une réserve de liquidités suffisante et une capacité de paiement permanente, des tests internes de résistance de liquidité sont effectués régulièrement: ils simulent le besoin en liquidités de la Banque Migros dans des scénarios extrêmes et tiennent compte de tous les risques de liquidité significatifs de la Banque Migros. Ces tests de résistance internes complètent les calculs du ratio de liquidité réglementaire (Liquidity Coverage Ratio, LCR) et du ratio de financement (Net Stable Funding Ratio, NSFR).

Planification d'urgence et gestion des crises de liquidité

La Banque Migros dispose d'un plan d'urgence exhaustif en matière de liquidités afin de faire face à une pénurie de liquidités à court terme et à des urgences en matière de liquidité. Le plan d'urgence en matière de liquidités comprend des déclencheurs spécifiques et des indicateurs d'alerte précoce permettant de détecter à temps les dangers qui menacent la position de liquidité de la Banque Migros, ainsi que des options d'action détaillées pouvant être mises en œuvre pour économiser et générer des liquidités. Ce plan est intégré à la planification de crise de la banque. Son adéquation est revue régulièrement et il est mis à jour en conséquence. En cas d'urgence, l'état-major d'urgence de liquidité de la Direction générale assure la gestion de la crise de liquidité.

Évaluation de la situation en termes de risque de liquidité

Au cours de l'exercice, les moyennes trimestrielles des LCR ont évolué entre 140% (4^e trimestre 2023) et 150% (2^e trimestre 2023). Les exigences réglementaires minimales de 100% pour le LCR ont été respectées à tout moment au cours de l'exercice, avec un coussin prudent. De plus amples informations sur le ratio de liquidité figurent dans le rapport «Publication réglementaire 2023», dans le tableau LIQ1 (Liquidités: informations sur le ratio de liquidité).

Ces dernières années, la Banque Migros a encore accru sa part de financement stable, comme en témoigne l'évolution positive du NSFR, qui affichait une valeur de 147% à fin 2023. Les exigences réglementaires minimales de 100% pour le NSFR ont été respectées à tout moment au cours de l'exercice, avec un coussin prudent. De plus amples informations sur le taux de financement figurent dans le rapport «Publication réglementaire 2023», dans le tableau LIQ2 (Liquidités: informations sur le taux de financement).

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de perte lié à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, aux personnes ou aux systèmes ou encore à des événements externes.

Les risques opérationnels comprennent les catégories suivantes: risques pour le personnel (dépendance vis-à-vis de personnes clés et sécurité au travail), actes criminels (notamment fraude interne et externe et criminalité violente), externalisation et risques de tiers, sécurité physique et protection, risques pour la sécurité de l'information (cyberrisques, risques TIC et risques liés aux données critiques), risques liés à la continuité de l'activité ainsi que risques de processus et de modèles. Les risques de compliance et les risques juridiques sont traités comme une catégorie de risques distincte.

Contrairement aux risques financiers, les risques opérationnels ne sont pas pris activement. Ils résultent des activités normales de la banque et ne donnent donc pas lieu à une indemnisation appropriée ou basée sur le risque, contrairement aux risques de crédit ou de marché. Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre la banque en péril. Ils sont inhérents à presque toutes les activités dans tous les secteurs de la banque. La gestion de ces risques vise à réduire d'éventuelles pertes financières.

La gestion des risques opérationnels de la Banque Migros vise à assurer une protection des personnes, des informations et des valeurs patrimoniales en fonction des risques, ainsi qu'à maintenir et rétablir les processus d'affaires critiques en cas d'urgence. La gestion des risques opérationnels contribue ainsi de manière significative à protéger la capacité commerciale de la Banque Migros et donc à maintenir la confiance des clients, des partenaires, du propriétaire et du régulateur dans la banque.

Methodologie

La gestion des risques opérationnels de la Banque Migros est axée sur l'identification des risques opérationnels et la prévention des pertes opérationnelles. L'inventaire des risques constitue la base du pilotage des risques opérationnels. Le RCSA périodique et systématique permet d'analyser, de gérer et de surveiller en permanence les risques opérationnels de la banque.

Pour calculer les positions pondérées en fonction des risques, la Banque Migros utilise l'approche de l'indicateur de base.

Risques liés au personnel

Les risques liés au personnel concernent, entre autres, les potentiels effets négatifs qui peuvent survenir lorsque des collaborateurs clés quittent l'organisation ou s'absentent. La Banque Migros réduit au minimum la perte de savoir-faire ainsi que les éventuels effets négatifs sur sa réputation et sur la confiance des clients en planifiant la suppléance et la succession des collaborateurs. En outre, la Banque Migros prend des mesures de grande ampleur pour garantir la sécurité physique au poste de travail et promouvoir le bien-être des collaborateurs.

Actes criminels

Les actes criminels peuvent être commis par des personnes au sein de l'organisation ou par des acteurs externes. Les actes criminels commis par des personnes internes ou externes à la banque et les tentatives de tels actes sont analysés de manière systématique. Les autorités sont informées et impliquées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun. En outre, la banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un IKS performant et de

contrôles de gestion appropriés pour éviter d'éventuels actes criminels, déceler au plus tôt la survenance d'événements et les traiter de manière systématique.

Externalisation et risques de tiers

L'externalisation et les risques de tiers sont les risques pouvant survenir lors de l'externalisation de fonctions essentielles et de la collaboration avec des tiers. La Banque Migros a externalisé à des tiers certains processus opérationnels dans le cadre d'accords d'externalisation essentiels.

L'externalisation ainsi que les normes de qualité des prestations sont régies par des contrats dédiés. Le contrôle qualité des services convenus est en outre défini dans des contrats de niveau de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les manquements sont identifiés, évalués, remontés et discutés lors de réunions périodiques entre la Banque Migros et le partenaire d'externalisation, et des mesures sont définies.

Sécurité physique et protection

En tant que banque, la Banque Migros est exposée à des risques tels que le vol, le cambriolage, les attaques à main armée ou le sabotage d'actifs, d'informations sensibles et d'actifs de la clientèle. Des mesures techniques, architecturales et organisationnelles sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et facilitent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

Risques en matière de sécurité des données

Les risques en matière de sécurité des données se rapportent aux dangers liés à la sécurité, à la confidentialité, à l'intégrité et à la disponibilité des informations et données gérées par la banque. Il s'agit notamment des cyberrisques, des risques liés aux données critiques ainsi que des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités précises et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante dans des instructions internes. À cette fin, la Banque Migros se base sur des normes et pratiques internationalement reconnues. Le RCSA réalisé régulièrement évalue ces risques et vérifie l'efficacité des mesures d'atténuation des risques et des contrôles correspondants.

Business Continuity Risk

Le Business Continuity Risk (risque de continuité des activités) décrit le risque de perturbation ou d'interruption de processus et de fonctions critiques pour la banque par des événements externes, des catastrophes naturelles, des dérangements technologiques ou d'autres circonstances imprévues. Il englobe les éventuelles interruptions d'exploitation qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la capacité de la Banque Migros à fournir ses prestations, à traiter des transactions financières et à être opérationnelle de manière générale.

Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre le rétablissement des processus critiques. Dans le cadre d'une Business Impact Analysis (BIA) réalisée régulièrement, les processus commerciaux stratégiques de la banque sont déterminés en fonction de leurs potentiels effets financiers, réglementaires et de réputation. Pour les processus commerciaux stratégiques de l'entreprise, la BIA identifie en outre les ressources critiques nécessaires. Pour les ressources critiques, des objectifs de rétablissement tels que les Recovery Time Objectives (RTO) et Recovery Point Objectives (RPO) sont définis. Si des prestataires externes sont impliqués, les objectifs de rétablissement sont définis contractuellement. Pour les processus et systèmes critiques, des Business Continuity Plans (BCP) ou des Disaster Recovery Plans (DRP) sont définis et testés régulièrement.

De plus, la Banque Migros analyse et surveille de manière exhaustive les scénarios et menaces possibles susceptibles de mettre en danger l'exécution de ses fonctions critiques. Sur cette base,

elle prend des mesures d'envergure pour renforcer la résilience opérationnelle conformément à la circulaire FINMA 2023/01 «Risques opérationnels et résilience – banques» et pour rétablir la marche ordinaire des affaires en cas d'interruptions de fonctions critiques.

Risques liés aux processus

Les risques liés aux processus comprennent les risques de perte et de réputation résultant de la saisie incorrecte de données et d'informations dans les systèmes, d'erreurs de traitement de ces données et d'erreurs de traitement des opérations.

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, et dans une optique de pilotage des risques, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles des risques sont instaurés. En fonction des résultats du RCSA, des contrôles sont définis au fil des processus. À cet effet, la Banque Migros dispose d'une hiérarchie de contrôles avec des consignes clairement définies concernant l'étendue, les compétences, la documentation et la vérification périodique de l'efficacité du contrôle. L'IKS joue un rôle central à cet égard.

Risques liés aux modèles

Dans le cadre de son activité, la Banque Migros utilise des modèles. Ceux-ci sont utilisés, par exemple, pour mesurer les risques, évaluer les instruments ou les positions, apprécier la situation en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, réaliser des tests de résistance ou mesurer le respect des limites internes.

Le recours à des modèles comporte toutefois des risques, en particulier lorsque les modèles sont erronés ou utilisés de manière inappropriée. Afin de piloter les risques liés aux modèles, la Banque Migros a défini une gouvernance complète en matière de modèles et mis en place un processus systématique afin d'identifier, de classer et de surveiller les modèles internes. La surveillance des modèles est définie en fonction de la classe de risque et de la nature de chaque modèle, afin de garantir que chacun fonctionne comme prévu et est adapté à son objectif.

L'adéquation des modèles utilisés doit être validée périodiquement par une fonction indépendante de la modélisation.

Risques de compliance

Les risques de compliance trouvent leur origine dans le non-respect ou la violation de règles internes ou externes et peuvent entraîner des sanctions juridiques ou réglementaires, des pertes financières ou une atteinte à la réputation. Le non-respect peut résulter d'une application inexistante, d'une application insuffisante ou d'un non-respect volontaire ou involontaire de la norme.

Parmi les risques de compliance figurent les risques de respect insuffisant ou de violation de consignes en matière de gouvernance (contrôle interne, réglementation, aspects gouvernance dans le domaine des risques de durabilité), de lutte contre la criminalité financière (blanchiment d'argent et financement du terrorisme, corruption, sanctions et embargo), de conformité fiscale, de fonds en déshérence, de caractère approprié du conseil, des obligations de diligence et de loyauté, des règles de conduite sur le marché et des pratiques commerciales abusives, des services transfrontaliers et de protection des données.

Methodologie

La gestion des risques de compliance de la Banque Migros est axée sur l'identification précoce et la prévention des incidents de compliance et des pertes de réputation qui en découlent. Comme les autres risques, les risques de compliance sont identifiés, évalués et inventoriés dans le cadre du processus de gestion systématique des risques. L'inventaire des risques et le plan d'activité axé sur les risques constituent la base du pilotage des risques de compliance. Les risques de compliance sont évalués et surveillés en permanence dans le cadre du RCSA périodique et systématique.

En outre, l'unité Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires, et assure leur mise en œuvre en interne avec les services concernés de la première ligne. Elle surveille toutes les mesures prises afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaborateurs. La formation régulière du personnel de l'unité, des conseillers et des supérieurs incombe donc à l'unité Compliance. Dans le cadre des relations clients, il convient de respecter des obligations de diligence plus ou moins strictes, selon l'appréciation des risques.

Les tâches, compétences et responsabilités liées à la mise en œuvre des prescriptions légales et réglementaires dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et des dispositions d'embargo, des règles de conduite sur le marché et d'autres prescriptions réglementaires sont régies par des instructions internes détaillées. Pour l'identification des clients, la surveillance de la base client, la lutte contre le blanchiment d'argent et la vérification de l'assujettissement éventuel des transactions à des sanctions ou embargos, la Banque Migros utilise des systèmes de surveillance et des filtres appropriés.

Le Comité de risque et des finances et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont régulièrement informés de l'évolution des risques de compliance, du respect des consignes en matière de tolérance au risque, des incidents éventuels et des mesures prises.

Risques juridiques

Les risques juridiques résultent par exemple de la conclusion de contrats qui ne sont pas valables devant les tribunaux, ainsi que du caractère non exécutoire de droits, de litiges environnementaux et de demandes hors contrat ou litigieuses qui en résulte.

Comme les autres catégories de risque, les risques juridiques auxquels la Banque Migros est exposée sont systématiquement identifiés, évalués, gérés et surveillés dans le cadre du processus de gestion des risques.

Risques de durabilité

Dans l'esprit de cette double matérialité, la Banque Migros considère comme des risques de durabilité les potentiels effets néfastes de ses activités sur l'environnement et la société, ainsi que les effets financiers et non financiers de ces domaines sur les affaires.

Les risques de durabilité peuvent se manifester sous forme de risques de crédit, de marché, de liquidité et non financiers. Ces risques peuvent à leur tour avoir des répercussions négatives sur les finances, la responsabilité légale et/ou la réputation. C'est pourquoi la Banque Migros considère les risques de durabilité comme des facteurs de risque.

Ils ne constituent pas une catégorie de risque à part entière, mais font partie intégrante des catégories de risque définies dans la gestion des risques et du processus global de gestion des risques à l'échelle de la banque.

La mise en œuvre des principes définis par le Conseil d'administration en matière de risques de durabilité est prescrite dans des directives internes de la Direction générale. La Banque Migros tient compte des normes nationales et internationales ainsi que des dispositions juridiques et réglementaires applicables en matière de gestion des risques de durabilité.

Risques de réputation

Le risque de réputation décrit le risque que la réputation d'intégrité, de compétence, de performance ou de fiabilité de la Banque Migros subisse un préjudice et que la Banque Migros perde durablement la confiance de ses parties prenantes. Les risques de réputation peuvent aussi découler de l'évolution des exigences, des attentes et des perceptions à l'égard de la Banque Migros. Les risques de réputation sont systématiquement recensés et évalués dans le cadre de l'identification des risques, tant comme une catégorie de risque distincte qu'en relation avec d'autres risques sous-jacents.

Pour la Banque Migros, la protection de sa réputation constitue une priorité absolue. Les instruments de gestion de la réputation comprennent des mesures préventives visant à éviter les événements de risque à la réputation et les atteintes à la réputation. Outre une gouvernance robuste en matière de risque, il s'agit notamment de règles de conduite à l'échelle de la banque, compatibles avec le système de valeurs du groupe Migros. En outre, la Banque Migros accorde une grande importance à la gestion des réactions des clients et assure des relations publiques et une surveillance des RP sur tous les canaux, ainsi qu'une communication d'entreprise active.

Le suivi et l'évaluation continus de la réputation et des risques de réputation jouent également un rôle important dans la prévention des crises. La gestion de la réputation constitue par conséquent un élément essentiel de la gestion des urgences et des crises de la Banque Migros.

Risques stratégiques

Le risque stratégique résulte de tous les facteurs d'influence, événements et décisions concernant le positionnement, la capacité d'adaptation et la mise en œuvre d'initiatives susceptibles de compromettre le développement et le succès à long terme de la Banque Migros.

La Banque Migros maintient un cadre de gestion efficace des risques stratégiques afin de conserver sa forte position concurrentielle, de garantir sa capacité d'adaptation à l'évolution des conditions du marché, des besoins des clients et des technologies, et d'assurer sa capacité financière et organisationnelle en vue de la mise en œuvre d'initiatives et de projets stratégiques.

Le développement de la stratégie et sa mise en œuvre sur la base du business plan stratégique pluriannuel dans le cadre des orientations stratégiques et des objectifs de la Banque Migros sont des éléments essentiels de la gestion des risques stratégiques. Le controlling stratégique permet à la Direction générale de surveiller la réalisation des objectifs stratégiques, l'avancement de sa mise en œuvre ainsi que les risques potentiels, et d'en rendre compte au Conseil d'administration. La stratégie commerciale est également alignée sur le profil de risque et les consignes en matière de tolérance au risque définis par le Conseil d'administration. En outre, la stratégie est régulièrement réexaminée, avec une évaluation structurée de la stratégie commerciale tenant compte de l'évolution de l'environnement et de la concurrence.

Politique commerciale en cas de recours à des instruments dérivés et à la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. La banque négocie aussi bien des instruments standardisés que des instruments de gré à gré (over the counter, OTC) pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment de dérivés de taux, de change et sur métaux précieux. Elle a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

La comptabilité de couverture («hedge accounting») est utilisée pour couvrir les positions à risque de taux dans le portefeuille de la banque dans le cadre de l'Asset & Liability Management.

Le recours aux instruments financiers dérivés vise à mieux piloter les effets des variations de taux futures. Dans ce cadre, les risques de variation des taux liés à des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de la banque sont couverts par des swaps de taux.

La relation de couverture ainsi que les objectifs et la stratégie en matière d'instruments de couverture sont documentés lors de la conclusion de la transaction, tandis que l'effectivité de la couverture fait l'objet d'un contrôle périodique. À cet effet, les actifs et les passifs sont pris en compte séparément.

Une couverture est considérée comme «efficace» lorsque la variation de la valeur actuelle des instruments financiers dérivés est inverse à celle du groupe d'opérations sous-jacentes couvert par ces instruments.

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères d'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet de la partie non efficace à des fins de couverture est comptabilisé dans la rubrique «Résultat du négoce et option de la juste valeur». Aucune opération de couverture n'a été qualifiée de non efficace durant l'exercice sous revue.

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre du prêt ou de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en milliers de francs

	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	438 445	160 570	3 037 924	3 636 938
Créances hypothécaires	46 450 208	0	0	46 450 208
immeubles d'habitation	44 636 279	0	0	44 636 279
immeubles de bureaux et commerciaux	951 181	0	0	951 181
immeubles artisanaux et industriels	466 619	0	0	466 619
autres	396 129	0	0	396 129
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	46 888 653	160 570	3 037 924	50 087 146
31.12.2022	45 928 001	207 477	2 829 377	48 964 855
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	46 819 011	155 356	2 950 727	49 925 095
31.12.2022	45 867 850	201 196	2 770 408	48 839 454
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2 190	11 641	54 516	68 347
Engagements irrévocables	0	0	1 864 495	1 864 495
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	70 470	70 470
Total hors bilan	2 190	11 641	1 989 481	2 003 312
31.12.2022	2 244	13 319	2 350 572	2 366 136

Créances compromises

en milliers de francs

	Montant brut des créances	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net des créances	Corrections de valeur individuelles
31.12.2023	81 200	46 629	34 571	34 571
31.12.2022	56 200	35 108	21 093	21 093

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce, actifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	32 891	31 681
Métaux précieux	1 341	874
Total des opérations de négoce	34 232	32 555
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	34 232	32 555
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Opérations de négoce, passifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
Total des opérations de négoce	0	0
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des obligations provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

4. Répartition des immobilisations financières

en milliers de francs

	Valeur comptable 31.12.2023	Valeur comptable 31.12.2022	Juste valeur 31.12.2023	Juste valeur 31.12.2022
Titres de créance	513 469	582 576	508 141	557 589
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	513 469	582 576	508 141	557 589
dont destinés à la vente	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	1 577	1 296	1 577	1 296
Total des immobilisations financières	515 046	583 873	509 718	558 885
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	478 284	513 011	472 334	490 815

Répartition des contreparties selon la notation

en milliers de francs

	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation ¹
Valeur comptable des titres de créance au 31.12.2023	460 736	9 257	20 159	0	0	23 316

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

¹ Les titres de créance de contreparties sans notation sont exclusivement des obligations émises par les cantons.

5. Présentation des participations

en milliers de francs

	Autres participations	Total 31.12.2023	Total 31.12.2022
Valeur d'acquisition	116 745	116 745	99 803
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	-1 110	-1 110	-1 110
État en début d'exercice	115 635	115 635	98 693
Investissements	1 700	1 700	16 946
Désinvestissements	-3	-3	-4
Corrections de valeur	0	0	0
État en fin d'exercice	117 332	117 332	115 635
Valeur au bilan			
État en début d'exercice	115 635	115 635	98 693
État en fin d'exercice	117 332	117 332	115 635
Avec valeur boursière		0	0
Sans valeur boursière		117 332	115 635
Total des participations		117 332	115 635

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

6. Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en milliers de francs						
	Activité	Capital social	Part		Détenition	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
CSL Immobilier SA, Zurich	Prestataire de services immobiliers	159	100%	100%	100%	0%
Swisslease AG, Wallisellen	Financement de leasing	100	100%	100%	100%	0%
GOWAGO AG, Zurich	Plateforme en ligne pour véhicules	450	28%	28%	28%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	1 100 000	11%	11%	11%	0%
Viseca Payment Services SA, Zurich	Systèmes de paiement sans espèces	25 000	7%	7%	7%	0%

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse. Les pourcentages des participations n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de l'augmentation de la participation dans CSL Immobilier SA décrite ci-dessous.

CSL Immobilier SA

CSL Immobilier SA propose divers services immobiliers: développement, commercialisation, gestion et évaluations immobilières. En août 2018, la Banque Migros a pris une participation de 70% dans CSL Immobilier SA. En février 2021, mai 2022 et août 2023, la part a été augmentée de 10 points de pourcentage à chaque fois, pour atteindre 100%. La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation dans CSL Immobilier SA n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros. Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires, le résultat et le total du bilan de CSL Immobilier SA représentaient moins de 1% des chiffres correspondants de la Banque Migros.

Au 31 décembre 2023, la participation dans CSL Immobilier SA aurait une valeur de 4519 KCHF dans le cadre d'une évaluation théorique selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée de 14 550 KCHF. Durant l'exercice 2023, sa valeur de mise en équivalence a diminué de 1409 KCHF.

Swisslease AG

La participation dans Swisslease AG a été qualifiée de non significative et n'a pas été consolidée. La société n'est pas opérationnelle.

Au 31 décembre 2023, la participation dans Swisslease AG aurait une valeur de 361 KCHF dans le cadre d'une évaluation théorique selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable de 125 KCHF. Durant l'exercice 2023, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 31 KCHF.

GOWAGO SA

GOWAGO SA exploite une plateforme en ligne pour les véhicules et développe des solutions de leasing innovantes. La Banque Migros détient une participation dans la société depuis 2021.

Au 31 décembre 2023, la participation dans GOWAGO SA aurait une valeur de 144 KCHF dans le cadre d'une évaluation théorique selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée de 1250 KCHF. Durant l'exercice 2023, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 9 KCHF.

8. Répartition des autres actifs et des autres passifs

en milliers de francs

	Total 31.12.2023	Total 31.12.2022
Autres actifs		
Compte de compensation	0	0
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	10 212	5 428
Comptes d'ordre	14 541	6 150
Autres actifs	0	0
Total des autres actifs	24 753	11 577
Autres passifs		
Compte de compensation	51 505	46 188
Impôts indirects	46 553	16 051
Comptes d'ordre	102 414	65 365
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	10 513	10 286
Total des autres passifs	210 986	137 890

9. Indication des engagements envers les institutions de prévoyance; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Les collaborateurs de la banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS sont prises en considération dans les comptes annuels.

La Caisse de pensions Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

Engagements envers la Caisse de pensions Migros

en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14 332	23 306
Emprunt obligataire	3 195	0
Total des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle	17 527	23 306

10. Informations sur la situation économique des institutions de prévoyance propres à l'entreprise

Les collaborateurs de la banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros.

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31 décembre 2022, le taux de couverture a baissé à 124,5% (exercice précédent: 133,9%); cf. art. 44 OPP 2. L'exercice a clôturé sur un excédent de charges de 2.0 milliards CHF. Au 31 décembre 2022, les réserves pour fluctuation de valeur ont atteint l'objectif prévu de 19% du capital techniquement nécessaire, soit 4.1 milliards CHF. Les fonds libres se montaient à 1.2 milliard CHF. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être pris en compte dans les comptes annuels de la Banque Migros. La Banque Migros n'a détenu aucune réserve de cotisation de l'employeur auprès de la Caisse de pensions Migros, ni durant l'exercice sous revue ni lors de l'exercice précédent.

Les charges de prévoyance dans les charges de personnel de la Banque Migros se sont élevées à 22.1 millions CHF au cours de l'exercice 2023 (contre 22.6 millions l'année précédente). Les cotisations payées correspondent aux cotisations aux institutions de prévoyance du personnel comptabilisées dans les charges de personnel (page 56).

S'agissant des prestations de vieillesse, le Conseil de fondation a décidé de passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2023. La transition a été neutre du point de vue des prestations. Le très bon niveau de prestations a été maintenu. Ce changement a permis d'améliorer la stabilité financière et d'accroître l'intelligibilité et la transparence de la solution de prévoyance. Il n'a eu que peu d'impact pour les assurés et les entreprises M, puisque le calcul du revenu soumis à cotisation tout comme le montant des cotisations pour les salariés et l'employeur sont restés inchangés.

Les modifications du règlement n'ont eu aucune incidence financière sur la Banque Migros.

11. Présentation des emprunts obligataires et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage

en milliers de francs

	Date d'émission	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéance	Total
Emprunt obligataire	2019	0,25%	10.12.27	200 000
Emprunt obligataire	2023	2,25%	26.09.28	200 000
Emprunt obligataire	2023	2,50%	26.09.33	150 000
Total Emprunt obligataire				550 000
31.12.2022				200 000

en milliers de francs

	Date d'émission	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéance	Total
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,18%–2,43%	2024	449 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,18%–2,43%	2025	284 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,30%–2,80%	2026	207 600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,05%–3,30%	2027	480 800
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,18%–2,18%	2028	298 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,05%–2,68%	après 2028	5 678 100
Total des prêts des centrales d'émission de lettres de gage				7 397 500
31.12.2022				6 615 200
Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage				7 947 500
31.12.2022				6 815 200

12. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en milliers de francs

	Valeurs comptables 31.12.2023	Engagements effectifs 31.12.2023	Valeurs comptables 31.12.2022	Engagements effectifs 31.12.2022
Compte de garantie des dépôts auprès de la BNS	161 135	161 135	0	0
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées pour les prêts hypothécaires	9 697 772	7 397 500	8 757 545	6 615 200
Créances de crédit cédées pour les facilités de refinancement de la BNS	46 904	42 000	72 729	70 000
Immobilisations financières	10 016	0	10 018	0
Actifs mis en gage ou cédés	9 915 828	7 600 635	8 840 292	6 685 200
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 397 500	7 397 500	6 615 200	6 615 200
Engagements propres garantis	7 947 500	7 397 500	6 615 200	6 615 200

13. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en milliers de francs

	État à la fin de 31.12.2022	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue 31.12.2023
Provisions pour impôts latents	274 000	0	-2 000	0	0	0	0	272 000
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	7 119	0	-49	0	0	2 111	0	9 181
- Provisions pour engagements probables (selon l'art. 28, al. 1 OEPF-FINMA)	7 119	0	-49	0	0	0	0	7 070
- Provisions pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour risques inhérents	0	0	0	0	0	2 111	0	2 111
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	15 630	-1 905	0	0	0	550	0	14 275
Total des provisions	296 749	-1 905	-2 049	0	0	2 661	0	295 456
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 280 000	0	2 000	0	0	0	0	1 282 000
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	21 093	-158	49	0	1 875	17 093	-5 381	34 571
Corrections de valeur pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
Corrections de valeur pour risques inhérents	104 307	0	0	0	0	27 217	0	131 525
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	125 400	-158	49	0	1 875	44 311	-5 381	166 096

Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31 décembre 2023 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Provisions pour risques inhérents

Durant l'exercice 2023, des provisions pour risques inhérents hors bilan ont été constituées pour la première fois.

Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur individuelles constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

14. Indication des créances et engagements envers les parties liées

en milliers de francs

	Créances 31.12.2023	Créances 31.12.2022	Engagements 31.12.2023	Engagements 31.12.2022
Participants qualifiés	0	0	1 463 526	65 405
Sociétés du groupe	27 775	7 710	757	2 906
Sociétés liées	12 684	7 580	41 284	55 258
Affaires d'organes	6 204	4 598	4 851	4 763
Autres parties liées	0	0	0	0

Transactions avec des parties liées et des participants qualifiés

Les transactions avec des proches et des participants significatifs (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles. Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.

Pour des raisons fiscales, un prêt sans intérêts de 9.2 millions CHF a été accordé en 2023 à la société du groupe CSL Invest SA (une filiale de CSL Immobilier SA).

Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des proches. La Banque Migros gère notamment des comptes de placement pour la communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations au 31 décembre 2023 s'élevait à 1.3 milliard CHF (cf. aussi page 55).

Il n'existe pas de programme de participation des collaborateurs.

15. Présentation du capital social

en milliers de francs	Valeur nominale totale 31.12.2023	Nombre de titres 31.12.2023	Capital donnant droit au dividende 31.12.2023	Valeur nominale totale 31.12.2022	Nombre de titres 31.12.2022	Capital donnant droit au dividende 31.12.2022
Capital-actions ¹	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Total du capital social	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000

¹ complètement libéré, divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000 francs

Indication des participants significatifs

en milliers de francs	Nominal 31.12.2023	Part en % 31.12.2023	Nominal 31.12.2022	Part en % 31.12.2022
Migros Participations SA, Rüschtikon	700 000	100	700 000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA, Rüschtikon, 100% de la Banque Migros SA.

Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

Réserves non distribuables

en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable	186 000	186 000
Total des réserves non distribuables	186 000	186 000

16. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers de francs	À vue	Dénon- çables	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobi- lisés	Total
Actifs / Instruments financiers								
Liquidités	7 397 583	161 135	0	0	0	0	0	7 558 718
Créances sur les banques	233 830	0	0	0	0	0	0	233 830
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	190 574	487 095	1 292 829	455 030	841 253	285 098	0	3 551 879
Créances hypothécaires	16 175	10 670 376	1 652 666	2 873 134	16 871 098	14 289 768	0	46 373 216
Opérations de négoce	34 232	0	0	0	0	0	0	34 232
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	52 049	0	0	0	0	0	0	52 049
Autres instruments financiers évalués à leur juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	55 520	278 993	178 955	1 577	515 046
Total	7 924 442	11 318 606	2 945 495	3 383 685	17 991 343	14 753 821	1 577	58 318 969
31.12.2022	7 870 277	9 030 473	3 504 133	3 554 379	17 686 577	15 286 535	1 296	56 933 670
Fonds étrangers / Instruments financiers								
Engagements envers les banques	62 075	42 000	392 715	0	0	0	0	496 790
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	17 928 043	20 102 546	4 675 262	1 648 465	703	0	0	44 355 019
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	19 688	0	0	0	0	0	0	19 688
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à leur juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations de caisse	0	0	2 588	33 249	265 048	13 729	0	314 614
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	231 100	217 900	1 670 400	5 828 100	0	7 947 500
Total	18 009 806	20 144 546	5 301 665	1 899 614	1 936 151	5 841 829	0	53 133 610
31.12.2022	21 750 763	20 606 987	2 682 067	385 913	1 625 368	5 069 960	0	52 121 057

17. Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en milliers de francs

	Suisse 31.12.2023	Étranger 31.12.2023	Suisse 31.12.2022	Étranger 31.12.2022
Actifs				
Liquidités	7 558 718	0	7 270 277	0
Créances sur les banques	157 178	76 651	110 802	41 429
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 514 276	37 602	3 072 578	48 461
Créances hypothécaires	46 372 387	829	45 717 547	868
Opérations de négoce	34 200	32	32 525	30
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	52 049	0	55 280	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	274 488	240 558	365 844	218 028
Comptes de régularisation actifs	69 115	0	34 803	0
Participations	117 286	46	115 586	49
Immobilisations corporelles	176 061	0	164 717	0
Valeurs immatérielles	0	0	892	0
Autres actifs	24 753	0	11 577	0
Total des actifs	58 350 511	355 719	56 952 428	308 866
Passifs				
Engagements envers les banques	182 496	314 294	352 615	469 374
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	42 324 578	2 030 441	42 322 089	2 018 976
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	19 688	0	8 060	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	305 790	8 824	132 363	2 381
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 947 500	0	6 815 200	0
Comptes de régularisation passifs	179 151	0	133 975	0
Autres passifs	210 986	0	137 890	0
Provisions	295 456	0	296 749	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 282 000	0	1 280 000	0
Capital social	700 000	0	700 000	0
Réserve légale issue du bénéfice	186 000	0	186 000	0
Réserve facultative issue du bénéfice	2 405 000	0	2 165 000	0
Distribution du bénéfice	624	0	127	0
Bénéfice	313 402	0	240 497	0
Total des passifs	56 352 671	2 353 559	54 770 564	2 490 731

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

18. Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

en milliers de francs	31.12.2023	Proportion en % 31.12.2023	31.12.2022	Proportion en % 31.12.2022
Suisse	58 350 511	99,4	56 952 428	99,5
Allemagne	137 974	0,2	109 478	0,2
Canada	43 418	0,1	33 390	0,1
Australie	37 645	0,1	27 932	0,1
France	36 688	0,1	36 406	0,1
Grande-Bretagne	33 377	0,1	12 060	0,0
Pays-Bas	19 037	0,0	29 944	0,1
Danemark	10 041	0,0	5 050	0,0
États-Unis	9 501	0,0	30 001	0,1
Nouvelle-Zélande	9 197	0,0	9 300	0,0
Autres pays	18 841	0,0	15 305	0,0
Total des actifs	58 706 230	100,0	57 261 295	100,0

19. Répartition du total des actifs par solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

en milliers de francs		31.12.2023	Proportion en % 31.12.2023	31.12.2022	Proportion en % 31.12.2022
Notation de pays interne à la banque	Notation S&P				
L1	AAA à AA	351 766	98,9	293 635	95,1
L2	AA- à A	2 706	0,8	12 230	4,0
L3	A- à BBB-	942	0,3	2 792	0,9
L4	BB+ à B-	291	0,1	206	0,1
L5	CCC+ à CC	14	0,0	3	0,0
L6	C ou inférieure	0	0,0	0	0,0
Autres	Sans notation	0	0,0	0	0,0
Total des actifs		355 719	100,0	308 866	100,0

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notation externes pour évaluer les risques pays. À des fins de clarification, les notations de Standard & Poor's correspondant aux classes internes sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

20. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en milliers de francs

	CHF	EUR	USD	Autres
Actifs				
Liquidités	7 445 795	104 028	4 408	4 487
Créances sur les banques	20 973	85 287	8 371	119 199
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 253 124	223 215	73 937	1 602
Créances hypothécaires	46 256 329	116 887	0	0
Opérations de négoce	32 890	1	0	1 341
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	52 049	0	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	477 701	37 345	0	0
Comptes de régularisation actifs	69 115	0	0	0
Participations	117 286	46	0	0
Immobilisations corporelles	176 061	0	0	0
Valeurs immatérielles	0	0	0	0
Autres actifs	24 753	0	0	0
Total des actifs (au bilan)	57 926 076	566 809	86 716	126 628
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	27 132	635 146	210 537	27 813
Total des actifs	57 953 208	1 201 955	297 253	154 441
Passifs				
Engagements envers les banques	472 042	24 161	423	164
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	42 787 281	1 158 449	297 051	112 237
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	19 688	0	0	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	314 614	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 947 500	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	179 151	0	0	0
Autres passifs	210 986	0	0	0
Provisions	295 456	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 282 000	0	0	0
Capital social	700 000	0	0	0
Réserve légale issue du bénéfice	186 000	0	0	0
Réserve facultative issue du bénéfice	2 405 000	0	0	0
Distribution du bénéfice	624	0	0	0
Bénéfice	313 402	0	0	0
Total des passifs (au bilan)	57 113 744	1 182 611	297 474	112 401
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	873 496	23 285	2 083	1 764
Total des passifs	57 987 239	1 205 896	299 558	114 165
Positions nettes par monnaie	-846 363	611 861	208 453	26 049

21. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en milliers de francs	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	51 505	0	1 113 100
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	544	19 688	900 628	0	0	0
Options (OTC)	0	0	0	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting	544	19 688	900 628	51 505	0	1 113 100
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	51 505	0	0
31.12.2022	5 990	4 958	1 033 015	49 290	3 102	1 455 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	49 290	3 102	0

Total après prise en compte des contrats de netting

en milliers de francs	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
31.12.2023	52 049	19 688
31.12.2022	55 280	8 060

Répartition selon les contreparties

en milliers de francs	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives après prise en compte des contrats de netting	0	51 534	515

Informations relatives aux opérations hors bilan

22. Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Garanties de couverture de crédit et similaires	336	173
Garanties de prestation de garantie et similaires	68 011	53 882
Autres engagements conditionnels	0	1 650
Total des engagements conditionnels	68 347	55 706
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
Total des créances conditionnelles	0	0

23. Répartition des crédits par engagement

en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
Total des crédits par engagement	0	0

24. Répartition des opérations fiduciaires

en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	0	0
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	1 268 536	1 278 111
Total des opérations fiduciaires	1 268 536	1 278 111

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

25. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	61 429	52 741	+8 687	+16,5
Métaux précieux	25	-7	+32	-436,7
Négoce de titres (y c. fonds)	1 079	-3 671	+4 750	-129,4
dont instruments de taux (y c. fonds)	-267	195	-462	-236,8
dont titres de participation (y c. fonds)	2	-7	+9	-134,4
dont fonds mixtes	1 198	-3 923	+5 122	-130,5
dont revenus de titres divers	146	64	+82	+128,3
Total du résultat des opérations de négoce	62 533	49 063	+13 469	+27,5

Le négoce se limite aux transactions induites par les clients et par l'asset management des fonds propres. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

26. Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Produit/charges de refinancement des portefeuilles de négoce	267	-196	+463	-236,2
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution du produit des intérêts et des escomptes)	6	689	-683	-99,2
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	0	9 421	-9 421	-100,0

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution du produit des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

27. Répartition des charges de personnel

en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Salaires	190 424	177 580	12 844	+7,2
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	22 107	22 647	-540	-2,4
Autres prestations sociales	18 225	16 156	2 070	+12,8
Autres charges de personnel	13 027	10 604	2 423	+22,9
Total des charges de personnel	243 783	226 987	16 797	+7,4

28. Répartition des charges d'exploitation

en milliers de francs	2023	2022	Variation	en %
Coût des locaux	25 685	23 107	2 579	+11,2
Charges relatives à l'informatique et à la communication	61 436	53 259	8 177	+15,4
Mobilier et installations	2 784	1 978	806	+40,8
Honoraires des sociétés d'audit	1 316	685	631	+92,1
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	1 120	685	435	+63,5
dont pour d'autres prestations de services	196	0	196	-
Fonds de soutien Engagement Migros	6 493	7 954	-1 461	-18,4
Autres charges d'exploitation	71 243	72 770	-1 527	-2,1
Total des charges d'exploitation	168 957	159 753	9 204	+5,8

29. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

en milliers de francs

	2023	2022	Variation	en %
Produits extraordinaires	200	128	+72	+56,7
Total des produits extraordinaires	200	128	+72	+56,7
Charges extraordinaires	30	52	-22	-42,3
Total des charges extraordinaires	30	52	-22	-42,3

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2023.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 47.

30. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en milliers de francs

	2023	2022	Variation	en %
Charges d'impôts latents	0	0	+0	-
Charges d'impôts courants sur le revenu et le capital	69 812	51 298	+18 514	+36,1
Total des charges fiscales	69 812	51 298	+18 514	+36,1
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	18,2%	17,6%		

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
la Banque Migros SA, Zurich

Zurich, le 9 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Migros SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie le tableau des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes (pages 8 à 9 et 11 à 57) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Élément clé de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures



2

réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle

Risque	<p>L'évaluation des prêts à la clientèle, composés de créances sur la clientèle et de créances hypothécaires, se fait à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance. Pour les créances compromises, des corrections de valeur individuelles et des provisions sont constituées. Pour les créances non compromises, la Banque constitue aussi des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance.</p> <p>Pour le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle, il est nécessaire de formuler des hypothèses et faire des estimations qui, toutefois, impliquent une marge significative d'appréciation.</p> <p>Au 31 décembre 2023, les prêts à la clientèle s'élèvent à CHF 49.9 milliards soit 85.0% et représentent une composante significative des actifs de la Banque Migros SA. À la date du bilan, il existe des corrections de valeur et des provisions pour créances compromises d'un montant total de CHF 41.6 millions. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'élèvent à un montant total de CHF 133.6 millions.</p> <p>En raison de la marge significative d'appréciation et de l'importance de ces postes du bilan pour les comptes annuels de la Banque Migros SA, nous considérons le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance comme un élément clé de l'audit.</p> <p>La Banque Migros SA décrit les Principes d'évaluation et d'établissement du bilan qu'elle applique aux prêts à la clientèle ainsi qu'aux corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance aux pages 15 et 16 du rapport annuel. La Banque expose également son approche en matière de gestion des risques de défaillance aux pages 27 à 29. De plus, nous attirons l'attention sur les notes 2 et 13 de l'annexe aux comptes annuels.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons vérifié les processus et les contrôles clés en lien avec l'octroi et la surveillance des crédits ainsi que la méthode d'identification et de calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.</p> <p>En outre, nous avons contrôlé, sur la base d'un échantillon, la préservation de la valeur des engagements de crédit ainsi que le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle. Nous avons également vérifié le respect des Principes d'évaluation et d'établissement du bilan ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.</p>



3



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



4

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Patrick Schwaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Urs Braun
Expert-réviseur agréé

Gouvernance d'entreprise

(valable à partir du 1^{er} janvier 2024)

La Banque Migros publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à l'annexe 4 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques».

Structure du groupe et actionnariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 72 succursales (avec les sites de conseil dans les bureaux de poste). La Banque Migros est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de l'entreprise, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels 2023, à la page 42. La Banque Migros ne détient aucune participation croisée.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros est composé de sept personnes (dont une représentante des collaborateurs de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat des membres externes et indépendants du Conseil d'administration est limitée à 12 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit la présidente ou le président ainsi que la vice-présidente ou le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la supervision et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assure notamment les tâches suivantes:

- approbation de la charte, de la stratégie d'entreprise (y compris en matière de durabilité), de la politique commerciale, du concept cadre de gestion des risques et de la politique de risque;
- définition de l'organisation et du contrôle interne;
- définition de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière;
- élection et révocation des membres des comités, de la présidente ou du président et des membres de la Direction générale ainsi que de la ou du responsable de la Révision interne;
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements;
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale;
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales;
- haute surveillance des personnes chargées de la gestion des affaires;
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs;
- traitement des rapports établis par la Révision interne et par la société d'audit.

Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation du 5 novembre 2020, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, ou, en son absence, la vice-présidente, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans les cas urgents ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est présentée dans le tableau de la page 69. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le Comité d'audit, le Comité de crédit, le Comité des risques et le Comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration ainsi que de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du Comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du Comité d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du Comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Il appartient au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Isabel Stirnimann, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégralité des états financiers et de la présentation des résultats. Le Comité d'audit surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du Contrôle des risques, de la fonction Compliance et de la Révision interne. Il s'assure également de l'élimination des anomalies constatées par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le Comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de Compliance et le responsable du Contrôle des risques. Le Comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

Comité des risques

Le Comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Ursula La Roche, présidente
- Bernhard Kobler, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité des risques vérifie que la banque maintient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui sont adaptés à la situation de la banque en matière de risque. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites de risques. Il évalue, en outre, les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et de liquidité ainsi que l'établissement des rapports correspondants. Puis il discute du concept cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le Comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de Compliance, le responsable du Contrôle des risques et le responsable de la Révision interne.

Comité de crédit

Le Comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Isabelle Zimmermann, membre
- Fabrice Zumbrunnen, membre

Le Comité de crédit représente la plus haute instance d'approbation des opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au Comité des risques, il traite les détails spécifiques des activités de crédit de la banque qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (Comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et l'évolution du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de notation ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédits de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit («exceptions to policy»), les principaux débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le Comité de crédit s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

Comité du personnel

Le Comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Fabrice Zumbrunnen, président
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité du personnel aide le Conseil d'administration à remplir ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation des membres de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le Comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le Comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale et de la direction par le Conseil d'administration. Il approuve, en outre, tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros est dotée d'un système d'information de gestion (Management Information System, MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont, en outre, remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Le Comité de risque et des finances assiste la Direction générale dans l'établissement et la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Il est composé de membres de la Direction générale et de représentants des première et deuxième lignes. Le Comité de risque et des finances est chargé de surveiller et de piloter les risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnels et de compliance à l'échelon de l'ensemble de la banque et définit les mesures de gestion du bilan.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits à la rubrique «Gestion des risques» dans la partie financière du rapport annuel 2023, aux pages 21 à 36.

Révision interne

À fin 2023, la Révision interne comptait 12 collaborateurs. Elle est directement subordonnée au Comité d'audit du Conseil d'administration et dispose de droits de consultation, d'accès et de contrôle illimités.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses comités à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie par ailleurs le respect des dispositions réglementaires ainsi que des instructions et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble des activités de la banque. La Révision interne soumet annuellement au Comité d'audit les objectifs des activités d'audit et demande au Conseil d'administration d'approuver le programme de révision. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité d'audit du Conseil d'administration supervise les activités de la Révision interne. La Révision interne échange en permanence avec la société d'audit concernant l'évaluation des risques et la situation en matière de risque. Les prestations d'audit de la Révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues et en conformité avec les directives de l'Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS).

Contrôle des risques

Les organes de contrôle indépendants (notamment Contrôle des risques et Compliance), qui dépendent du Chief Risk Officer, surveillent le profil de risque de la banque et assurent le respect des consignes relatives à la politique de risque et le reporting des risques intégré à la Direction générale et au Conseil d'administration. Le Contrôle des risques, en particulier, est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de réception de nouveaux produits, services, canaux de distribution, etc. et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée.

Les instances de contrôle indépendantes rapportent mensuellement au Comité de risque et des finances, dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration, l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations faites dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque type de risque; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques a en tout temps le droit de faire remonter l'information au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente son rapport annuel au Comité d'audit et au Comité des risques une fois par an.

Fonction Compliance

Le responsable de Compliance dispose en tout temps d'un droit de remontée de l'information au Conseil d'administration. En outre, il rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an dans le cadre du reporting des risques et présente son rapport annuel au Comité d'audit et au Comité des risques une fois par an. Il incombe à la fonction Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. Par ailleurs, la fonction Compliance exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle des opérations individuelles, et prend des mesures de pilotage des risques au cas par cas, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. De plus, elle vérifie au moins une fois par an le contexte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il lui incombe, de surcroît, de fournir des conseils prévisionnels visant à éviter ou à minimiser les risques et menaces résultant de dispositions réglementaires nouvelles ou existantes.

Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros est composé de sept personnes. Depuis le 1^{er} janvier 2018, son président est Fabrice Zumbrunnen, qui était président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros jusqu'au 30 avril 2023.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration figure ci-après, avec les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros. Aucun membre n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1^{er} janvier 2024.

Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Fabrice Zumbrunnen est membre et président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2018. Il préside le Comité du personnel et est membre du Comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef des ventes, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur général en 2005. En 2012, il rejoint la Fédération des coopératives Migros et reprend la direction du département «HR, Affaires culturelles et sociales, Loisirs». Du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2023, Fabrice Zumbrunnen était président de la direction générale de la Fédération des coopératives Migros.

Principaux mandats

- Swiss Medical Network, membre du Conseil d'administration
- MRH Switzerland AG, membre du Conseil d'administration

Isabelle Zimmermann

Vice-présidente du Conseil d'administration
Master en sciences économiques et sociales (Université d'Innsbruck, Autriche) et experte-comptable fédérale, Autrichienne, née en 1974

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Isabelle Zimmermann est membre et vice-présidente du Conseil d'administration ainsi que membre des quatre comités: Comité d'audit, Comité de crédit, Comité des risques et Comité du personnel.

Elle a commencé sa carrière professionnelle chez Ernst & Young SA à Berne. De 2004 à 2021, elle a occupé différentes fonctions financières au sein du groupe Hilti, notamment en tant que CFO Europe centrale en Allemagne et Finance Director chez Hilti Amérique du Nord. De 2019 à 2021, elle exerce sa dernière fonction au sein du groupe Hilti en tant que Head of Corporate Audit and Risk Management chez Hilti au Liechtenstein. En novembre 2021, Isabelle Zimmermann rejoint la Fédération des coopératives Migros. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle est membre de la Direction générale et responsable du département Finances du groupe Migros.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, membre de la Direction générale
- Hotelplan Suisse, MTCH SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, présidente du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration

Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration
Économiste d'entreprise HES (Haute école d'économie
et de gestion, Zurich)
Suisse, née en 1970

Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et représentante des collaborateurs de la Banque Migros depuis 2008.

Elle dirige le service Operations Management depuis 2022 et était auparavant responsable du service Gestion releases et tests. Irene Billo-Riediker travaille à la Banque Migros depuis 1997. Auparavant, elle était employée chez Furness Shipping SA en tant que responsable des importations.

Principaux mandats

Aucun

Ursula La Roche

Membre du Conseil d'administration
Licenciée en philosophie (Université de Fribourg)
Suisse, née en 1966

Parcours professionnel

Ursula La Roche travaille chez Swiss Re en tant que Head Group Internal Audit depuis 2021. Auparavant, elle a exercé différentes fonctions chez UBS, en dernier lieu en tant que Chief Operating Officer de l'unité Group Compliance, Regulatory and Governance. Avant de rejoindre UBS, elle a travaillé à la FINMA en tant que responsable de la surveillance mondiale d'une grande banque. Elle a également travaillé pour SIX Group, Telekurs et Credit Suisse.

Principaux mandats

– SmartPetCare AG, vice-présidente du Conseil d'administration

Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration
Docteur en droit (Université de Saint-Gall), avocate
Suisse et Péruvienne, née en 1969

Parcours professionnel

Isabel Stirnimann est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du Comité d'audit depuis 2012 et présidente du Comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle était associée de l'étude Nobel & Hug à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et financier ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

Principaux mandats

– Fundación Educación, vice-présidente du conseil de fondation

Bernhard Kobler

Membre du Conseil d'administration
Advanced Management Programme (INSEAD) et diplômé de la
Swiss Banking School
Suisse, né en 1957

Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du Comité de crédit depuis le 1^{er} janvier 2017 et membre du Comité des risques depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il débute sa carrière chez UBS SA, étant en dernier lieu responsable du secteur Retail Banking pour la région de Zurich. À partir de 1998, il travaille à la Banque cantonale de Lucerne dont il devient le CEO en 2004. De 2015 à 2016, il est responsable de la zone de marché Suisse centrale à la Banque Julius Baer & Cie SA.

Principaux mandats

- Fondation St. Charles Hall, Paul et Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du conseil de fondation
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du conseil de fondation
- B. Braun Medical AG, président du Conseil d'administration
- DentaCore AG, membre du Conseil d'administration

Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration
Ingénieur électricien diplômé (EPF Zurich) et licencié en sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du Comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé pendant dix ans comme partenaire chez IBM Business Consulting Services et PwC. À partir de 2003, il travaille chez Valiant et devient CEO de la Banque Valiant en 2005, puis CEO de Valiant Holding en 2010. Depuis 2013, il soutient activement les start-up dans des secteurs porteurs comme la Fintech et la High-tech, notamment en tant que CIO de Verve Capital Partners SA.

Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président de la Fondation Rega

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Fabrice Zumbrunnen	Président (depuis 2018)		Membre		Président
Isabelle Zimmermann	Vice-présidente (depuis 2022)	Membre	Membre	Membre	Membre
Irene Billo-Riediker ¹	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2008)				
Isabel Stirnimann	Membre indépendant (depuis 2012)	Président			
Bernhard Kobler	Membre indépendant (depuis 2017)		Président	Membre	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre			
Ursula La Roche ²	Membre indépendant (depuis 2023)			Présidente	

¹ De nouvelles élections sont prévues pour le prochain mandat (2024 à 2028) de représentant(e) des collaborateurs de la Banque Migros au sein du Conseil d'administration. Irene Billo-Riediker quittera ses fonctions dans le cadre des nouvelles élections.

² Le 23 février 2024, Ursula La Roche a annoncé sa démission du Conseil d'administration de la Banque Migros avec effet à fin juillet 2024 au plus tard. La recherche d'une personne appropriée pour lui succéder a été lancée immédiatement.

Rémunérations

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un Comité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rémunération du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune indemnité. Seule la représentante du personnel reçoit des jetons de présence fixes pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le Comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêts dans l'exercice des tâches.

Direction générale

Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la gestion de la Banque Migros. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la charte, de la stratégie d'entreprise (y compris en matière de durabilité), de la politique commerciale, des objectifs annuels, de la planification des investissements et du budget;
- exécution des décisions du Conseil d'administration;
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des prescriptions et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration;
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que pilotage opérationnel des revenus et des risques;
- respect permanent des prescriptions légales, statutaires et réglementaires, et notamment élaboration et maintien d'une organisation Compliance adaptée;
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée;
- définition des compétences de crédit;
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services;
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque.

Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. La présidente ou le président de la Direction générale assume les missions et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nomination des membres de la Direction
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros comprend six membres. Elle dispose d'une vaste expérience bancaire et financière. Les profils des membres de la Direction générale sont présentés ci-après, avec les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros. Aucun membre n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

Manuel Kunzelmann

Président de la Direction générale (CEO)
Exec. Master of Business Administration UZH, économiste d'entreprise HES, Master of Advanced Studies FHO in Business Information Management
Suisse, né en 1974

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} mai 2020, Manuel Kunzelmann dirige l'entreprise en tant que président de la Direction générale. Il a exercé auparavant différentes fonctions de direction auprès de la Banque cantonale de Bâle-Campagne depuis 2009, en dernier lieu en tant que membre de la Direction générale, où il était responsable du domaine d'activités Stratégie et Prestations de marché. Avant cela, il a occupé pendant dix ans différentes fonctions de direction chez UBS SA.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Viseca Payment Services SA, membre du Conseil d'administration
- CYP Association, président
- Coordination des banques domestiques (CBD), membre du Conseil

Stephan Wick

Responsable Logistique (COO & CIO)
Licencié en économie publique, informaticien de gestion diplômé (Université de Zurich)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Depuis son entrée à la Banque Migros en 2004, Stephan Wick est responsable de l'informatique et de la logistique de la banque en tant que membre de la Direction générale. Il est président adjoint de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2007. Auparavant, il a travaillé cinq ans comme développeur de logiciels et chef de projet à la Bourse suisse et, à partir de 1999, il fonde le Business Competence Center Operations à Credit Suisse. Il est notamment responsable de la gestion de projet d'entreprise d'une nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, vice-président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, vice-président du Conseil de fondation

Rolf Knöpfel

Responsable Innovation et marketing
Executive Master of Business Administration, HES Kalaidos
Informaticien de gestion diplômé, IFA
Suisse, né en 1972

Parcours professionnel

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du secteur Innovation et marketing. Auparavant, il a travaillé dans le domaine de la logistique, d'abord comme responsable de la gestion des processus, ensuite comme responsable des projets stratégiques, puis comme responsable du développement commercial. Ses priorités sont la commercialisation et le développement de produits et de services, ainsi que de leurs processus, applications et services de Business Intelligence. Rolf Knöpfel travaille à la Banque Migros depuis 2002. Auparavant, il a été employé pendant quelques années chez Skyguide, en dernier lieu comme responsable de la gestion de l'information.

Principaux mandats

- GOWAGO SA, membre du Conseil d'administration

Peter Mock

Responsable Gestion des risques et finances (CRO et CFO)
MSc. in Business and Economics
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Peter Mock est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2022 et dirige à ce titre le domaine Gestion des risques et finances. Il a rejoint la Banque Migros le 1^{er} janvier 2021 comme responsable Trésorerie et négoce. Auparavant, il occupait un poste similaire à la Banque cantonale de Bâle-Campagne. Avant cela, il a occupé pendant plusieurs années le poste de Head Customer Finance chez Syngenta Crop Protection. Il a aussi été Sector Head Treasury à Credit Suisse pendant plusieurs années.

Principaux mandats

- Banque des Lettres de Gage des Établissements suisses de Crédit hypothécaire, membre du Conseil d'administration
- esisuisse, membre du Comité directeur

Bernd Geisenberger

Responsable Clientèle Entreprises
Diplômé en gestion
Allemand, né en 1974

Parcours professionnel

Bernd Geisenberger est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2018 et, à ce titre, responsable du segment Clientèle Entreprises. Il était Managing Partner et membre du Conseil d'administration d'un cabinet zurichois de conseil en fusion-acquisition avant de rejoindre la Banque Migros. Auparavant, il a occupé pendant plus de 20 ans différentes fonctions dans une grande banque allemande, en dernier lieu comme responsable de l'activité PME en Suisse.

Principaux mandats

Aucun

Markus Schawalder

Responsable Clients privés
Master of Advanced Studies en gestion bancaire, économiste d'entreprise HES
Suisse, né en 1974

Parcours professionnel

Markus Schawalder est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} avril 2021 et dirige à ce titre le segment Clients privés. Il a acquis une expérience professionnelle en tant que responsable Clients privés à la Liechtensteinische Landesbank, responsable Clients privés et responsable du développement commercial à la Banque cantonale de Bâle, Head Product Management & Business Development à la banque now, responsable de la gestion stratégique et chef de projet Introduction sur le marché Actifs chez PostFinance.

Principaux mandats

- CSL Immobilier SA, membre du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Association suisse des banquiers (ASB), membre du Comité directeur Retail Banking

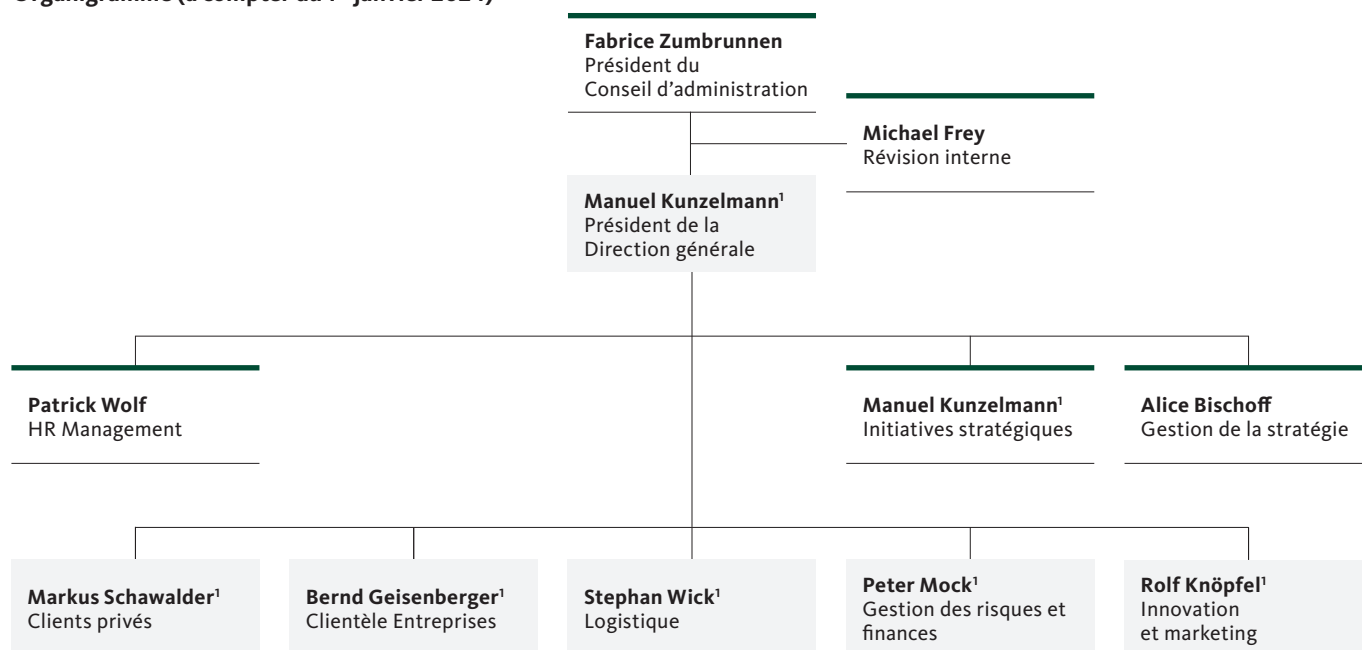
Membres de la Direction générale

Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction / domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Manuel Kunzelmann	1974	Suisse	Président de la Direction générale (CEO)	1.5.2020
Stephan Wick	1965	Suisse	Responsable Logistique (CIO et COO) (président adjoint)	1.11.2004
Rolf Knöpfel	1972	Suisse	Responsable Innovation et marketing	1.1.2017
Peter Mock	1969	Suisse	Responsable Gestion des risques et finances (CRO et CFO)	1.9.2022
Bernd Geisenberger	1974	Allemande	Responsable Clientèle Entreprises	1.9.2018
Markus Schawalder	1974	Suisse	Responsable Clients privés	1.4.2021

Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à tous les collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le Comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au Comité du personnel.

Organigramme (à compter du 1^{er} janvier 2024)

¹ Membre de la Direction générale

Organe de révision

Depuis 2022, l'organe de révision / la société d'audit de la Banque Migros est Ernst & Young SA, qui est nommée par l'Assemblée générale pour une période d'un an, la dernière fois le 16 mai 2023. Le réviseur en chef est Patrick Schwaller. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2023 s'élèvent à 900 000 CHF. Les autres honoraires, p. ex. pour des prestations connexes à l'audit, s'élèvent à 182 000 CHF.

Outils d'information de l'organe de révision / la société d'audit

Les rapports de l'organe de révision / la société d'audit sont examinés par le Comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est, en principe, présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le Comité d'audit. Chaque année, le Comité d'audit examine, en outre, l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision / la société d'audit qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le Comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision / la société d'audit et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le Comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision / la société d'audit et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au Comité d'audit.

Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros est exposée à différents risques. La gestion des risques de crédit, de marché, de structure du bilan, de compliance et opérationnels est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et l'orientation stratégique en matière de risques figurent aux pages 21 à 36 du rapport annuel 2023.

Structure de distribution (à partir du 1^{er} janvier 2024)

Responsables	Région Mittelland	Région Suisse du Nord-Ouest	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich	Canaux directs
Clients privés	Thomas Widrig	Thomas Friedli	Patrick Weibel	Jean-Jacques Isler	Alberto Crugnola	Markus Maag	David Andreae ¹
Clientèle Entreprises	Christoph Steiner	Christoph Steiner	Edmund Mayer	Cornelius Pretnar	Cornelius Pretnar	Edmund Mayer	Björn Stiefvater ²
Services	Maria Yolanda Pereiro Perez	Martin Kradolfer	Stephan Reichmuth	Laurent Savoy	Alberto Crugnola	Ralph Schürer	–

¹ Banking Direct Clients privés

² Business Direct Clientèle Entreprises

Région Mittelland

Berne: Zeughausgasse, Brünnen; Bienne, Brigue, Burgdorf, Köniz, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

Région Suisse du Nord-Ouest

Aarau, Bâle, Frick, Lenzburg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Wohlen, Zofingue

Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Landquart, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

Région Romandie

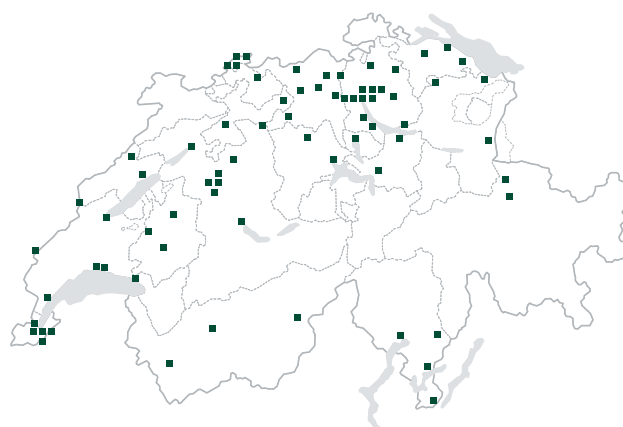
Aigle, Bulle, Fribourg, Genève: Balexert, Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, Rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: Place de l'Europe, Rue Madeleine; Martigny, Meyrin-Vernier, Morges, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

Région Zurich

Affoltern am Albis, Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



■ 72 succursales
(avec sites de conseil dans les bureaux de la Poste)

Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, www.banquemigros.ch
Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h
Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio